20% 757

Pf XVI-65

HISTOIRE

DEM.G. BOSQVET,

Advenus en la Ville de Tolose l'an 1562.

Traduite de Latin en François, & div J. visée par Chaputes. B.



Sur Pip ing

A TOLOSE;

Par R. COLOMIBZ, Imprimeur juré de l'Université

M. D. XCV.



為然為我也就是你 學學學學學

HISTOIRE

DE

M. GEORGE BOSQVET, Docteur & Avocat en la Cour de Parlement de To lose.

AVANT PROPOS.

J'ESCRIS comme rémoln oculaire la Guerre civile, impie & malheureuse entreprise des Huguenots sur la ville de Tolose: de laquelle par la Divine Providence les Catholiques victorieux ont esté delivrez. Je dis mal-heureuse: d'autant que ce moustre d'heresse s'est essorcé quasi en vn moment, comme vne tempete mopinée, de renverser l'estat de ce Royaume, qui fleurit depuis mil soixante ans dans la Foy & Reli-

gion Catholique, faisant voter sa renommée par tout le reste de l'Vnivers. Monstre hideuz , & detestable: nourry & alaicté, & enfanté par l'ambition, & avarice des Mecreans, ayans sous éspece de Religion fecretement confuré l'entiere ruine des humains : & enfin estant découverts, executé de tout leur pouvoit dans toutes nos Provinces leur furieux dessein, desquelles le combat ne semble pas avoir esté s'y senglant, ny s'y acharné, qu'à Tolose. Helas! c'eftoit fait d'elle, fi la dextre invincible du Dieu des atmées ne l'eut promptement secoureue ; n'estant pas mesme question des biens de la fortune, ny de la liberté des bons Citoyens, laquelle nous avions deja perduë, avec plusteurs Villes de postre resfort: mais de la vie tres chere & delectable des Sacremens, & de la Religion: sans laquelle l'homme n'est pas homme, mais beste bruce. Tumulte épouvantable! auquel Rome n'a eu de pareil apres l'inuation du capitole. De Jquelle frayeur ò

Dieu inmortel ; feurent faisis les Tolosains lors qu'ils seurent la prise de leur Capitolle. Mais la prife par qui? à la grand douleur; par les nostres mémes : non toute fois noffres : car comme dit faint lean, ils sont tortis de nous, mais n'estoint pas des nofires, parce que s'ils cuffent efté des nostres, ils fussent toujours demurés avec nous de presance & de volonté. Mais à sçavoir mon par quelles gens à-t'il esté prix? qui sont ils? d'ou sont ils ? de quelle part de la Ville ? les gardes estoint elles s'y endormies, ensevelies au vin? ç'a esté par les mémes gardes, nos Capitouls, & ceux qui doivent eftre peres du peuple. Desquels bien qu'il y en eut de diffolus en leur manieré de vivre, comme dit Caton dutique de Cezar, tous fe rendirent fobres , & fecrets pour detruire leur Republique, apres que les auteurs de leur Consulat eurent jetté les fondemens de leur trayfon, & attiré à leurs complots de toute qualité de personnes, en si grand nombre, que comme on dit, en

commun Proverbe, le Scorpion giffoit fous toutes pyierres: & vindrent à rependre le vonn de leur impieté, avec telle confusion, qu'ils mitent à la bouchetie eux & le reste des Citoyens, pat lesquels ils avoint esté elevés; contre le devoir des bons Magistrats ne reconnoissant pas les biens receux : perians de tous costez la nef de leur republique mile au gouffre cux assis à la poupe tenans en main le gouvernal, juiques à ce que Dieu par la fainte misericorde ayant pitié de son Peuple Toloisia les a chasses dehors & jaftement panis de leur temerite entemble leues complices ! ayans mis enobly eux memes, lear estar & la fidelité qu'ils dévoint à leur patrie, & lieu de leur naissance, & ayant fouillé la memoire des hommes d'une perpetuelle infamic pat l'horreur, & escandale de leurs faits exectables commis contre la Majesté Divine ,& Humaine. Lesquels est raifounable, pour servir d'excele à la po-Renté laisser par écrit le nom de ceux qui ont meprisé la gloire en laquelle

pouvoint vivre en toute asseutance. Quoy faisant, bien que je sois Tolosain on ne riendra pas suspecte la soy de mon Histoire de laquelle l'eternele vetité me peuvet attesser les yeux sidelles de ceux qui ont veu le tout avec moy, & les actes judiciaires.

estable de la company

HVGVENOTS EN FRANCE,

CHAPITRE, L

Es factions des Huguenots, & Calvinistes, avortons de Luther ont pareu en nostre-France du regne de Heury II. d'heureuse memoire, & plus encore apres ecluy de François son fils, Rois tres-Chrestiens, quoy que seussient par eux auchnement abbatus.

Ainsi le tout, par son fatal dessin Est empiré, & venu à declin, Comme celuy qui conduis la nacelle Contre les flots du sleuve imperueux Ails Laissant la rame au goussre dangé-

Qui sout foudain l'englontie avec

L'an 1551, le pere ayant fait publier yn Edit folemne contre cette pernicieuse engense d Heretiques, subjete aux plus dutes peines de droit : fans les avoir peu reconcilier, ny le fils encore plus exact à la justice apres le pere, ayant employé tous les moyens & les faveurs, desquelles sa Majesté pouvoit vier pour avoir leur amitié & les reunie à l'Eglise (memes les plus grands) ja espars dans les Pro-vinces de ce Royaume comme de brebis égarées , non toute fois eu grand nombre, & hazard que maintenant desquels Henry poussé de l'esprit de Dieu ennuié des armes estrangeres, pour conper chemin à la guerre civile, qui se dressoit contre luy, & sa posterité; ayant rapelé fon armée en France, & tourné la pointe de son épée contre ces nouveaux Eyangelizeurs, obstinez dans jeur impieté, pour le restablissement

7

& confirmation de Foy, & Religion Catholique, Apostolique Romaine: au point de l'executio, ses jours lui furent avancés à nostre grande desolation: & par vn grand de lastre, le tóbeau respirant encore l'odeur du pere feut ouvert, pour mettre le cercuil du fils. Depuis le decez desquels les Heretiques préchatent ouvertement les armes en main côtre le fens de l'Evangile leurs blasphemes, & fausses propositions, & envayrent plusieurs villes de ce Royaume quasi au nom du Roy Charles I X. successeur dud, François II. son tres chet frere, le faisant autheur de sa perte, & de leur apoltafie, à laquelle il n'avoir jamais adheré, pour luy ravir la Couronne, mettre en proye le Royaume, & se prevaloit de ses depouilles.

Revolte de Montanban. Chap. II.

Aisant les prises particulieres des villes circonvoisines, pou ne pas couper la trame de mon Histoire, si se n'est les sommaires invasions de quelques vnes , & les actes memorables interveneus à l'execution d'icelles, qui font à nostre propos, nous commencerons par la ville de Montauban, la plus ancienne heretique da ressort : jadis la plus supérbe & la plus despravée de la Province , decorée du Siege Presidial: envaye par les rebelles pendant que leurs compagnons playdant à Tolose, amusoint la Cour de leurs importunes crieries, delaissée de fon Evéque Meffice Jean d'Alethes, & mife ere confusion par son mauvais exemple, & vie escandaleuse. Lequel se voyant découvert & diffamé des raps qu'il conmetoit, craignant la Cour de Parlement occasion d'un Arrest donné de fisiche memoire contre fes Prestres malversans, & livre Apologetique sur ce mis en lumiere par M. Jean Mansencal premier President: apres avoir l'espace de plusieurs anpéesépuilé les trefors de son Eveche quittant la charge & dignité Pastogalle de cette nouvelle Geneve pat luy establie, c'estoit retire à la vieille,

ayant laissé beaucoup d'affaires à son fuccesseur . & à l'armée du Roy occupée à l'expugnation d'icelle, pour la remettre au fein de l'Eglise, soubs l'obeissance de Sa Majesté. De laquelle Antoine Damas Juge ordinaire, homme docte & entier : comme nous atestent ses écrits, son trajété de la Varieté des peines, & commencement de les Comentaires Ad leg. Iul. Majest. persistant en la Foy Catholi. que feut bani , avec la femme & enfans, despoüillé de ses blens : eyant palle le reste de ses vieux ans à Tolole , s'adouant à la Poesse latine Helas! qui font ces tygres tant inhamains & qui ont eu le cœur si enduccy? Paulet, Barlac, Pegorier, Port, Bonencontre de robe longue: Vignaux Ministre : Amiel Grether & Lanes Marchaud, grands factionaires, qui par Arrest de la Cour feurent pendus en figure à vue roue à la place du Salin , n'ayans pen estre apprehendez. Les cheveux se dreffent à la teste au recit des cruantez, indignitez, & barbaries commises à ladite ville de Montauban : à laquelle un Prestre feut évantré vif, ses entrailles expofées en vente à la place publique,& un autre tiré de l'Autel du village de Breffols, revetu portant le S. Sacrement, conduit en tel estat aud. Montauban, & monté sur un Asne la face tournée vers la queue, mené & baiu par toute la ville, la Ste, Eucharistie foulée aux pieds, Tachart & autres Ministres ses compagnons, anges de Sarhan y medifans publiquementà tous propos en leurs Preches de nosd Roys François II. & Charles IX. leur souverain & le noffre. Les Ecclefinfliques en feurent pareillement chaffez, piives du temporel, & spirituel, les Eglises sacagées & démolies, les vierges facrées violées, toutes choles renverlées: la magesté de la Justice meprisée, les Catoliques emprisonnés, batus, & occis, avec telle persecution des mecreans qu'il ny refle maintenant aucune marque de Foy, en laquelle avoint esté baprizés, servant de refuge aux malfacleurs , ou la justice souloit estre administrée.

Perfidie à Rabastens.

CHAP. III.

Montpellier, Castres, & Ville-franche Siege Presidial de Rouergue feurent apres saisses de pareille contagion d'herelle que Montauban, suivant pen à peu les membres de co Royaume, julques aux parties nobles : pour n'avoir tecognu les principes, & promtement temedié aux Premieres douleurs de la maladie. Lacoste Juge-Mage & Ambecy Lieuteuant audit Siege ayans esté constrains de se defaire de leurs offices, voulant teprimet les heritique, son frere mis en son lieu s'estant à grand difficulté garanty de leurs mains violentes, & tous ceux qui se montrarent zelés à la pieté, & Religion Catholique: dans laquelle Rodez & Alby capitalles de leur Dioce se out esté conservées. L'une par la fidelité des citoyens, diligence de tres-illustre Cardinal George d'Armagnac leur

Evelque, depuis Archevelque de Tolofe & Legat d'Avignon: L'autre par la prudence & liberalité du Cardinal Stroce, exercé au fait de la guerre,& entretenement des compagnies, Lesquelles toutesfois ne firent fi bonne garde, que la ville de Rabastens, derniere du Diocese, ne sut envaye des Huguenots, plusieurs Cordeliers tués, les autres chassez, & bannis d'icelle, environ l'espace d'un an, les Eglifes 'pillées, fous la faction, & conduite de François de Lerm leur quoncitoyen riche de plus de ciaquante mil écus , chef de l'entreprife, dit l'hericier. puoy qu'il ent efté fonvanto fois admonesté par Bernard Daygua Avocat general tres-fameux, natif dudit Rabastens, de se desister de ses menées, entretenant à grand fraix vn tas de causille heretique, atmés contre la Religion & son Prince à son entiere tuine & au peril de sa vie, Auguel estant amené Gerossens ferviteur d'un Chanoine d'Alby futnommé Guillot, faili par un Diacre de sa secte nommé Chantre, Barthelemy

lemy, & Jean ce Lerm ses complices ; revenant à pié de Moissac vers Alby, avec des lettres missives de l'abbé de Beaulieu, au Cardinal de guile , & quelques actes qu'il avoit receves de la Salle Juge ordinaire dudit Rabastens , pour les faire tenit en Cour, ou alors effort ledit Daygua; ledit, de Lerm le fouilla suivant leut intruction, & l'intercogeas'il n'avoit autre papiers, ou mandement dudit la Salle pour parler audir Daygua, ce que ledic Geroffens ne luy pouvant accorder, ayant comande qu'on le mit à la quession, pour en sçavoir la verité : le firent dessendre à jeun dana vne grotte, de laquelle feut le soir meme rerire nud eftandu, lie & garrote fur un bane, expose au feu & flamble trois fois l'elpace de deux heures, do lard diffillant d'vne palle fer ardant fans pitie ny compassion de la grand douleur qu'il remoignet par les cris déplorables ains cruelement navre, il feut r emis dans la méme grotte fans le penfer, & peu de temps apres fait mo nier aleur chanbre pour souper, ayant plus besoin d'un Chirurgien que d'un mailtre d'hossel pour adoucir l'aduction de fes playes, bien qu'il feut encore à jeun , ces bourreaux voyans l'estat miserable de sa personne, emeus de quelque picié, le coucharent fur vn lit , l'oignirent d'onguans , & le lendemain le remirent en chemin , foible, imporent, & passionné, couvert dulceres : lequel s'estant à grand peine trainé vers son maistre, vint en frenesie, criant tousiours qu'il brulloit, & feut trouvé vlceré de quatre cens sept goutes de seu deuement verifiées .

Commissions illusoires. Le toure
Rebelle.

CHAPITRE, IV.

Hector Dosson tres-illustre & vigilant Prelat, Evesque de Couferans, attantis à sa Bergerie, mettat

aussi la main aux Armes, la sainclement & vaillement deffendue de l'aurage & furie des loups, conduifantluy meme son Armee par tout fon Diocele. Narbonne, Carcallonne, Cahors, Moissac, & Chareau-neuf Darri, perseverans en la Foy de I. Christ soubs l'obeyssance du Roy, avec effusion de lang , & perce de plusieurs infidelles. Pour lors Daffis Presidant, homme fage, & bien ad. visé se avec deux Conseillers de la Cour, forent parelles mandes à Nimes, Beliers, Beaucaire, Sieges de Senéchaux, & Villes en dépandautes , s'é tournant du parti des Heretiques, apresavoir jultement & grarement procedé contre les rebelles, & fedicieux, les émotions appailées. menerent avec eux en Toulouse trente prisonniers, l'un desquels se nommost Porc, Ministre de sainte foy Conventicule des heretiques, sans conter ceux qu'ils avoint laissés en diverses prisons : en vain toute fois; ayant efté auffictot estargis au moyen de certain Edit d'abolition furreptice, non publié. Dalzon, Dauzonne, Catel aussi Conseitlers en la. dite Cour, Dumas substitué du Procureur General . & Beler Huiffier feurent envoyez à la ville de Lectoure siege Presidial , Capitalle Darmagnac, à l'instance & importunité de Bercio, homme docte, & Ca. tolique premier Conful d'icelle , pareillement vexcé des factions Hygnenotes. De laquelle à leut arrivée 15. Iuin environ midy trouvarent les portes fermées, non fans division, & alteration entre les habitans, & les factieux criant que l'entrée leur feut prohibée. Et ayant long-temps conteste, Goliard Inge-Mage aquielsant à la volonté des bons Cytoyens par crainte ou dissimulation, voyant que les Rebelles nestoint pas encore affez forts, fist ouvrir les portes, fortit dehors avec les Conseuls, & receut honorablement les deleguez à la Ville, qui commencerent le l'endemain d'informer contre les Heretiques sedicieux, advertis de Tolose & du Senat même de leur venuë, ensemble des procedutes & peines contre eux determinées, murmurans de tontes parts foubs l'apuy du fecours qu'ils attendoint, ayant faict aux environs grand levée de gens de leur secte. Lesquels en nombre de deux mille tantà pied qu'à cheval, condaits partrois Capitaines, Peytocave Memin, & Delort muritier inligne, Torril Apporicaire des premiers fa-Monnaires, y fist entrerla nuit ensuivant pandant que les Casoliques reposoint, & le 27. environ 9. heures de matin, lesdits Commissaires fortant du travail estant aleză l'Eglise principale, ouyrent pandant la Mesfe brugte autour d'icelle un tumulte d'Heretiques, qui les avoint cernez, & ce jettarent dans le Clocher, on apres avoir lache plusieurs Arquebusades, & donné plusieurs coups Darbaleftes y mirent le feu, lesdits Commillaires ne pouvant endurer la fumée, furent contrains de se rendre à cette canaille, leur bailler les inquifitions, que ledit Damas avois en main, & les suivre chezeux, ou

B ijj

disnarent ensemb'e pelle melle sans avoir égard à leur calité: Delort ne cessant d'appeller Dalzou Chevalier de l'ordre du Roy, plus ancien Conde ladite Cour en sa langue vulgaire pai, & luy dire Mon pere qu'ordonnerois to contre moy s'y to me tenois à Tolose? apres souper laisfant ledit Borcio lie à une potence devant la porte de l'Eglise, seurent en compagnie de quinze tens-hom-mes menés à Franciscas hors le ressort , faisant semblant de les conduire à Nerae pour parler à la Reyne de Mavarre, Egle l'endemain au point du jour les Conseillers seurent congediés à l'affemblée du consissoire (sinfi par eux apellé) avec promesse au nom d. Parlement de faire estargir Joseph Moisse, lors prisonnier à la Consiergerie, insigne Caparnaite, prest à juger à mort. Dumas & Belet retenus en hostage, & l'un d'iceux mene à la Ville Dagen estant majade, l'autre à Pradels.

Hostages rançonnez.

CHAPITRE V.

Esqu'els de tetour à la risée de plusieurs, ayant gravement represanté l'atrocité de l'injure faich à eux, & à la Cour, feust arresté le faire entendre a sa Majesté, & à la Reyne de Navarre, de laquelle ses jmpies randoint le nom odieux. Ioseph ellingites hossages, demurans ncanmoins en l'estat: & enfin contrains de le racheter contre la Foy promite, à grand prix dargent des m ins des infidelles, outre celuy que les Soldats m'ecreas leur avoint faich souveux ransonner le Poignard à la gorge. Desquels l'Huisher eslant évate le premier, affés muny dara i grand hazard de fa vie: Devilla Receve ryéseral de Guienne, nabitant D'agen, lors elfant a Tolofe à la pricre du Presidant Maniencal & Bi des gens au Roy, s'y trausporta

pour la delivrance dudit Dumas offrát environ deux cens écus à les detempteurs, qu'il disoit avoit questés entre les amis pour la rançon. A l'élatgillement duquel vn mellager furve. neu de Montauban c'estant oppolé, le denonçantancien ennemy de ceux de la Religion comme il diloit, nouvelle, & Reformée; au quels demandoit effre livie; pour en faire à leur volonté : à c'este extremité ledit de Villa s'aduffa à Ville tierry Limofin, for intime amy, convertant familierement avec ses nouveaux Chrétiens, & le pria instament de recevoir ledit Dumas a sa eharge, & comment que se feut luy sauver la vie; comme il fit, le retirant avec grande difficulté, aux prieres de son amy dans une chambre secrette & obscure de fa mailou; ou il demenra caché lespace de trois jours, & autant des nuicht fans lunnière pour n'estre déconvert, voyant par une vitre d'icel-Le les ennemis medilans de luy , & menallans de luy ofter la vie, mais pour cela faut il desesperet de la gian

ce de Dieu? je le reciteray fidelement comme luy meme amy de verite, fans fiction n'y m'enterie, me la tres- bien afforé. Non aux tourds, & mecreans tels que ceux qui le tenoine prisonier : mais aux vrais Catholiques , qui embrassent tout ce qu'aparcient à la vraye pitié) la charite croyant toutes choles, comme dit l'Apostre (faisant a Dieu, & la Vierge fa Mere, & a tous les bien hei reux, une longue & attentive oration pour son lalut, feut deux fois environé du'ne grande lumiere comme de feu, de laquelle feutla premiere tois estonné, & la seconde recrée, l'admonellat comme un Auge divin à avoir bonne assurance, ou il receut plus de joye, & de contantement qu'il n'avoit fait du reste de fa vic. Non fans cause, le Celeste consolateur l'ayant illuminé de sa grace en laquelle de-Villa, effectuant la promesse, le rendit sain & fauve à Tolose.

Invasion de Lavaur.

CHAP. VI.

Plelevé Evêque de Patnies, tres-docte & Catholique : qui avec les Regens de la compagnie de Ielus y fooloich instruire à leur College à la connoissance des bonnes lettres: feut lors chassé de ladite Ville par les Mecreans, ensemble ceux de ladite societé, & le reste des gens d'zglife. Vn an cinq mois apres la ville de Lavaur furprise de puit par La barte Ministre de la nouvele secte : le matin l'Eglise des Cordeliers saccagée: les Religieux banis, l'un d'iceux cclebrant la Messe, tiré atriete l'Autel apres la confectation, ayant ex mains la ste. Hostie & Calice du sang precieux de Issus-C.& contraint en tal estat sauteler emmy l'Eglise aux coups d'arquebusades : les Images abatues , c'elles de bois miles au feu avec les livres du Plain-chant : les Autels demolis, & que pis est la

Corps facté de nostre Seigneur, tiré des mains du Religieux , & foulé aux pieds par fes faux, & deteflables Evangelizeurs. Lesquels en feutent auffi quelque temps apres rejettez par le fieur Dambres Gouverneur dic'elle : leur preche remisau Fauxe boure par provition; les Confeul-Vilion, cornus, & Gelama tous les jouts y affiftans, voire le juge même Anthoine Gibert, qui leur tenoit la main par tout, dépais enticrement remi e & maintencue en la Foy Ca tholique par la maifon Dai bres proche dicelle. Quoy que Lavair aye esté entierement batue tenant l'erreur des Albigeois. Mais que peur on dire de Milau , Mauvoifin, & tane d'autres Villes de ce reisort, sans latmoyer, que Tolose à lassé dépuis trentecinq-ans captiver & empunaifir à c'efte vermine d'hereriques au au grand mépris de la Majesté divine, & pette intollerable des ames perverties. Non fras cause l'ayant julques icy redonbiée, quoy que foit leur maistresse. Le venin écoule

du chef & des membres, se regorgeant au même chef, d'ou est issu; parcie au deffaut des Prelats & Pa-Acurs indoctes, avares, & nouchalans : ensemble des poctes, volupteux, traitres , superbes , & 1 fideles : desque le comme dit faint Bernard la mere ayant enfanté les richesses, la fille suffoque la mere; partie auffi des Magistrats, mémes de ceux qui tenoint le haut bout de la justice. Sous la foy desquels les Princes avoint commis toute leur efperance : pour n'avoir fait executer, &duement entrecenir les Edits fain-Etement donnés : apres, la publicatió d'iceux, & contraint les Evesques à l'exercice de leurs charges.

> Pre licateurs Calomnies, & Emprifounés, CHAPITRE, VII.

Esquels les uns attentiss à leurs proptes commodités, peu soucieux du troupeaux de IEsus-CHRIST d'autre

d'autre part les Hereciques trop surveillans au regne de Sathan, l'homme ennemy fucienta livroye mata enour difficile à separer du froment; par l'attifice duquel avons ga dé dans noffre fein te berpent, qui nous a mordu, Tolole estant regie de certain mélange de Capitouls, composé de trois especes; Catholiques Huguenots, & Temporileurs : gens tourefois de grand esprit ornez, de beaucoup de graces, riches & opulants (parce que les pauvres parvienent rarement a cette digmie) Et encored'a ne quatrieme, fçavoir de l'encienne Herefie, j'à confolidée en fes racines leiquels faifant par crop grand facilité condescendre leurs compagnons gens de bien , ou nou fi mauvats qu'eux à leur opinion, ne daig ians appeller à leur confeil les Bou geois Catholiques, & respectables : ce feut merveilles des pernicieules entrepniles, qu'ils elbaucherent & commencetent élancer à la foy, & Religion Catholique. Conare lesquels & toute qualité de per-

fannes, teintes & hipocrites, non moindres en impleté: nos Doctes & graves Pre-licateurs, voyant la perte & instante Calamité de la Ville, & du reste de la France, seurent coaftraios, en termes generaux, vzet de graves reprimandes dans leurs predications, pour couper brocheà leur dellein: & an pea plus apprenent que les autres Melchior Flavin, frere Mineur : Jean Pelétier de la compagnie de Letus; Anthoine Fix net Missime, & Pierre Lalaine Iaco. bin teneux par les rebelles pour sedicieux & criminels de leze Majesté, & comme tels fur les depositions de certains faux-témoins Heretiq; inftruits & attirez en haine de la veriré par eux avancée, par des Parantes derobées, les trois premiers farent interdits de la Predication, àla suscitatation de Marnae & Denos Capitoals, & Iean Portal, Viguier de Tolofe, dix ans auparavant condamné par destaix à perdre la teste par attest de la Cour, ses biens confiquez , pour les infignes malefices :

Impostures de cette calompiense ac-culation, sorgée à l'Esole de Sathan. Lalaine ayans esté par la grace de Dieu garanti de leurs lacs ores n'eust moins librement vie, que les autres de sa langue, selon le dire de l'Eclefia fte : ledit Denos quelques jours auparavant defere d'nerefie par les Jacobins à l'Inquisiteur de la Foy, de leur ordre (auquel tant feulement cette charge est ordonnée) ayant faict tregiverser les acculateurs. Peletier faist de grand rudesse, & prins au Corps par Boniol licentié, du mandement dudit Viguier à Pamies ou feuft trouvé au lich dépuis longtemps febriffitant preffe de grandes douleurs de costés à extremité de vies envelopé des cataplâmes, ayant prins medecine, l'accès ne faifant que le reprendre : & apeine luy estant permis monter à cheval conduit aux prisons de Saverdun . & consecutivement remué à celles d'Auterrive; desquelles feut encore cruellement entrene par ledit Portal jusques à Verdun, & la comme aux autres lieux,

detenuen grand détresse se consommant dans les crotons en la pourtiture quoy que plusieurs honnestes personnes par compassion le demandal. fent chez eux & voulussent plaiget pour luy) avec telle animosité que ledit Vigutes se plaignant à la maison de l'un des plus apparans de la secte, que l'argent luy manquoit à l'entre-tenement de 1aut de gens occupezà la garde & conduitte du lesuiste, craignans son évalion , comme d'un infigue voleur, luy eftant répondu n'avoir besoin de si grande garde pourveu qu'il enst les fers, manda incontinant à les gens , que luy ful-fent apliquez, n'ayant dequoy pouty frayer davantage, lesquels neanmoins flechis à quelque homanité, parla prefance, tres dute & longue detantion du patiant, le laisserent en l'estar qu'il estoit, jusques à ce que ce cruel & impitoyable,s'aprellant pour le ravir de la , & comme il disoit en faire un prefant au Roy, ou mettre au suplice, à la Requeste des Catholiques Tolosains soigneux de soi

Calut, encorémens de l'inuafion , & tecente capture de Lectoure : contenantla commission de M. Ican Daffis & Michel Dufaut Presidans: fur mené au Palais & mis sons la garde de deux Huiffiers : enfemble lefdits Flavin , prisonnier en Albigeois, & Finet, & la Ville en pleine assemblée du Conseil delegua, Luc Vedes advocar en ladite Cour, & Iacques Desus bourgeois, pout remontrer à sa Majeste leur innocence, de peur que les injures à eux faites, comme ferviteurs de Dieu ne viollent à contami. ner le nom de Tolose tant celebre. par quelque tache d'injustice, & impiete loubs lequel ces imposteurs drefoient toutes leurs mehaces contre nos Predicateurs.

Calomnies Découvertes, CHAPITRE VIII.

Vlngs - cinq jours apres les Caputouls irritez de teur proche départ désavoûerent ladite affemblée & ce que avoit esté arresté en icelle

C iij

au nom supposé de Tolose par vne nouvelle & contraire deliberation feans à l'hostel de Ville, Iean Teronde, Laurens Valette Bernard Puimisson, Marnac, & Blaise Druille, fuldits Capitouls, ou interviodrent & entrerent à la foule. Pierre Dufedre Licentie conducteur & chef de l'entreprise, François Dalichous Sin die, Malard, Iacques Orliac Docteurs, laques Croufet, Pierre Luc, Imbert Are Litenties: Huon Lacoste Procureur, Gaspard Cajarc, François Monvert, Auger, Ferrier Medecins J. de saint Estienne Maiftre des Eaux ; Anthoine Ganelon, Pierre Acezat , Olivier Pastoreau, Pierre Maynaguet, Pons-Petevin, Jean Bonencontre , J. faint Hilaire, Raymon-Fons, Gabriel Dasol, Gr. raud Cabay, Denys Baillet, Anthoine Cros, Pierre Col, Jean Baille, Vital Duser, A. Montels, Bernard Bichet, Jean Ville-neulve Marchand, Jean Camajon, Lonys Paucy Apporicaire, P. & Jean Arquiet, Jean Diversoites Orphruytes

Bettrand Bonet , Jean Batthelemy, & Pierre Dupuy Libraires, Geraud Cos Chausetiet : Anthoine Pharaon Bonnetier, Olivier Coffal Cordonnier P. Castelle Chandelier, & Claude Meney Fondeur protestans contre ladite delegation comme faicle fans authorité publique. Quoy nonobstant les delegués se mitent en. chemin avec atestation, avec atestatoire du luge Criminel, & sommaire aprile de quarante six Bourgeois gens d'hoaneur & de qualité faintement assurans ladite delegation avoit esté par eux decernée en plein Conseil de Ville. du comun & solenne consentement de toute la Cité. Et arrivés en Cour, seutent avec grand difficulté teceus par la Majesté, lors occupée aux affaires d'estat, & ouys contre Denos comparant en Confeil privé: ayans en main certificatoire des lacobins de son herefie : furquoy l'affaire mile au Confeit , le mois de Inillet inivant, feut ordonné que les portes des prisons leur secoint ouvertes, à la charge de

ne precher au Puble julquesa ce que par elle seroit mande, estant neantmoins contre eux extraordinairemer procedé à Tolose devat les Deputez de sadite Majesté, & environ trente faux témoins acarez, deüement objectez de teproches veritables gens lans les nommer , suspets d'Hereste corrompus & subornés, tant par ledir Denos, que Marnac & Portal, ayant avec leurs acculateurs conjuid les faire mourie: Plusiieurs d'iceux, menant vie escandaleuse, bien que feussent personnes qualifiées: les uns estans Maqueraux de leurs femmes, les autres de celles d'autruy : delquels & antres objets admis, verifier ceux qui sembloint estre let plus inportans, comme de ladite cojuration, lauf de l'heresie Babut corriphée des Advocats temõtra doctement par écrit, & pour les preveneux ny avoir objet plus persinent, que l'Heresse, n'estant moins vicieuse pour avoir saist le cœur de plusieurs efaction restain inferres & inhabilles a porter temorgnage & agircontre les infames mêmes, & toute maniere de malfacteurs; tat ce crime eft odieux & detestable : açoir que fussent accusez avoir offense la Majesté Humaine, conferée/à la Divine le fini à l'infiny : Dieu avec les hommes. Desquels & semblables remonffrances : les Prefidans émens temirent l'affaire aux Estats à saint Germain, ou le Roy les avoit mandés venn. Lequel instruit du fait à leur arrivée avec so Conseil par la lecture des Brevers que leur feurent bailles: à la suplication du Cardinal de Tournon, & l Evêque de Mirepoix osta l'interdiction deldits Peletier . & Finet , les admonestant d'éxorter le peuple, apres le service de Dieu, de luy estre obeyssant, fidelle, ce qu'ils ont dépuis, continué, comme faifoint apparavant, au grand regiet des Heretiques, toujours perlistans en leur malice & temetité : ayant de rechef mis en avant la même interdiction par un autre Edit dérobé, que le Senéchal aporta de la Cour. lequel ne sonit point a effect.

Emute a l'Egliste de la d'Albade, & pacificment d'icelle.

CHAPITRE IX.

FLAVIN Trompete du Ciel en-& plus celebre qu'au paravant, at filence des muses, & voix muettes, penetrant l'interieur de nos Ames; des plus pathetiques & apres à elmouvoir, les humaines affections a l'amour Divin ; & amolie les cœus d Acier , prechant le Carelme frivant al Eglite de la d'Albade, quelque perdu par derifion , le printà chanter les picaumes de David tounes de prose Latine en time Françoife , par Clement Marot , adis plaisanteur du Roy, censures par le Concile de Trente. D'ou s'eleva telle tempete de sedition que tout la Ville en feult émene contre les Capitouls. Qui pour appaifer la fuseur du puble futent confirmes d'entrer dans ladite Eglife desavouer le milerable & s'en laike. Et la Co it y envoyer en diligence des Conseillers mieux famez en tobbe touge : enjoignant a châcun desdits Capitoule avoir quatte Coadinteurs des boutgeois plus aparans de la Ville, de peut que le public ne print aucun domage. Comme ils firent; Totonde prenant Genelard , Tournier , Paltoureau, & Dopio, Pumissou; Aliez, Miurel, Babut & Lacalmontie, Marnac; d'Aulion, Gestes, Lalaine, & Liffery, Denos, Gaubert, Crozer, Bertrand, & Despuntous, Druille, Reste, Madrop le - Ieune. Bories & Prat , Valere , Borderia , Jossé, Isam, & Gascon, Lalandelle, Gaitlac, Colomiez, Auguelplats, & Ganelon, Denovacid, Defus, Delpech, Lafargue, & Cos, desquels les trois dérniers comme les plus zelés & respectables & plus Clairs-voyans de tous, ne receurent tant à contre cœut les adichions que leurs compagnons, & le jour d'apres les dixaines affemblées firent

s ne reveile par la Ville conduite pat le Vielhard Aliez, tout cheneula barbe blanche, faifant affroy aux Huguenots, par luy exatement & currentement recherches affifte du jueine punision attublé d'un grand chapeau a çaule de la rolée à la grand derision des Capitoals que le peuple disoit publiquement avoir esté pourvens de Tuteurs, comme pupilles pour gouverner la Ville : laquelle ne vouloint ou ne pouvoint d'eux n.em 's regir, & conserver dequoy despiter s'emanssparent, & ne les apellarent dé ça en avant que race-ment en leur confeil, non plus que les autres Catholiques, qui pareillement le deld. aignoint converlet avec eux, sachans que leurs adois ne scroit pas suivy contre les prejugez, & voix audacieuses des Here-tiques : comme ils avoint experimenté aux scances, ausquelles nottament il feut mis en deliberation. si l'alienation des biens d'Eglise apparrenoit au public, & se pouvon le itimement faire pour la decharge des debies

des debtes de la Majesté, que les Catholiques jugerent de tres mauvais exemple, & pernicieuse concequance, resentant plustot l'Heresie que la pieté? Les Mecreans au contraire crians tons d'un accord n'y avoit meilleur expediant, ny chole plus sainte pour le soulagement du peuble affligé, & conservation du Domaine. Contre lesquels ores les Catholiques cuffent faintement & doctement refuté plusieurs propos avancez, impies & ineptes plains d'impudance & jattance contre les gens d'Eglife , tous espece de Keligion, l'opinion peste des republiques, sur non a la verité par le nombre excessit des opinans infidelles. D'un tas d'aveugles artisans, & manœuvres apostez & introduits par les Capitouls au confeil guidez au fon de leur voix , pour r presenter aux Elfats ce que par eux seroit arrefte. Quoy qu'a mon advis le Roy n'eut faute de mo enspour desangager son Domaine, pourveu que les beretiques (desquels y avoit un bon

nombre devant mais yeux) feussent de son autorité punis selon seurs demerites mêmes les grands: des biens desquels le fise auroit à suffisance.

Herotique tué à l'Eglise S. Sernin,

CHAPITRE X.

Robert Lamote Marchaud, he-retique meritant punition capitale pour ses mauvais deportement oyant la même année 1560 quatriéme du mois de May, à l'Eglise S. Setnin prechet le Simbole des Apolties à l'Inquisseur de la foy, reprenant les heretiques de leur mecreance ce print à crier plusseurs fois à haute Voix tu mens moine hypocrite. Dequoy reprins par les affiltans vomil-Sant infinis blàphemes contre la foj Catholique fur par le menu peuple zelé au service de Dieu, d'une melange de coups estanda mort à terre, son corps aporté à l'Hôtel de Ville, fur le quel Tibande atteint de mêmt heresie, & plus que luy de l'ancienne ; jadis Compagnon de Jean Cæturque avec plusieuts de larobbe paravant pour son imposture, dir en soupirant : 6 miserable innocent! quelques uns de ses complices ayant mis secretement à la poche de sou casaquin unes henres, & un chapelet qu'il avoit en toûpours en orreur, puis le temps qu'il eftoit huguenots pour émouvoir les Magistrats contre les Catholiques, comme de la perté d'un homme de bieu , lequel mis en terre Sainte; aprés avoit diligement informé contre les percuffeurs incertains: quatre pauvres hommes furent faisis, & par sentance des Capitouls condamnés à perdre la telle comme de sedicieux, desquels ayant appellé en la Cour, tant les heretiques que les Catoliques de l'un & de l'autre sexe de toute condition, & qualité de personnes eurent tecours aux folicitations, chacun si employant selon l'affection qu'il portoit à la Religion és quelles les doctes, & bien disans Caroliques agravarent fi bien le crime de se malheureux, par la

plume & la langue, que les Iuges flechis àmisericoide; avant dire droit les admetans pruver leurs saits attenuatifs: plusieurs méchanserés, & indignitez seurent découvertes & verifiées; & son corps pour raison d'icelles desencevely, & mis en terre prosane.

Creation defastrée des Capitonis, Procés de Pierre Guilhac.

CHAPITRE XI.

A VDIT au seut procedé à lacrea Ation impie, & desastrée des Capitouls nouveaux, pires que les premiers: tels que s'ensuivent en robe longue: Azemar Mandinel de la Daurade, Guilhaume Dareau de la d'Albade: Pierre Ducedre de la Pierre: en robe courte, Pierre Hunauld Escuyer sieur de Lanta de S. Estienne, Vignes-Montesquieu, de sant Pierre: Ganelon de S. Sernin, Pastoureau de S. Battelemy, Acc-

zat du Pont-vieux : quoy que les gens du Roy seussent apellans de leur Eslection , comme personnes fuspedes, & infidelles de l'administration desquels on ne pouvoit rien esperer de bon, ledit de Lentan eftant aussi domicilie, ny bientenant en la Ville & Viguetie de Tolose, ainsi que luy mêmes tepresenta par sa Requeste, faisant semblant n'accepter la charge, à laquelle Valete son nominateur avoit esté contraint l'ap ller par ses Compagnous, avec menaces & convices; Ducedre eftant furieux, esleu pendant que Denouald son 'predecesseur estoit abfant pour les affaires publiques: Montefiquieu n'ayant efté nommé par la Landelle. La Cour authorisant & confirmant leur Election au plus grand nombre des voix , sans prevoir ny craindre le danger, auquel la ville s'en alloit par eux exposer. Au nom de laquelle le Viguier leur baillant le serement, le jour vintsi sombre, & si obscut que de memoire ne feut, veu tel deffaut de lumiere.

Pierre Guilhat s'effant mis a crier par divine permiffion, les Roys des Huguenots eftre elleu pour le gouvernement de la Republique Tolosaine. Dequoy ses inhumains pae les leurs avertis, eurent telle indignation qu'à l'entrée de leur conseulat le mirent aux fers en leurs prifons, desquels ayant auffi-tot decline à lordinaire, ou nochon ennemy des Heretiques , presidoit ez causes Criminelles, les Capitouls anticipé aux Presidiaux esquels ditoint avoir leurs causes commises : Guilhat decheu de Caribde a Silla, alant de Troye aux Cicones, eut son refuge à la Cour on Sanfon Lacroix Avocat, bien disant, playdant sa cause apres avoir protesté ne soustenir lesdites paroles; remontra selon le dite de Tibere-Cezar, & autres grands perfonnages, en une Cité libre, les propos & opinions des Citoyens estre pareillement libres, aux chefs de laquelle s'il est loisible faire tout ce que bon leur semble n'estre moins permis aux subjets se pleindre de se

que le fentent grevez, memes à leur ablance, pendant laquelle ne peuvent effre par eux ouys, quoy que la langue en abuse. Disant ledit Empereur your pleureries, si ne medifiez de moy, estant estorgnez de ma personne, qu'elle plus clemante facetie ou plus facicieuse clemence : conforme à nos couftames, & au dire Dantigone; par lefquelles on doit porter patiemment les injures dites en absance, & d'A-lexandre disant estre le propre des Roys quandils ont bien fait, ouys médire d'eux. Mais que termina son pere Philippe de Nicanor, detractant toujours de ceux, comme leur feut saporté, conseillé par ses amis en faire punition exemplaire: leur faisant réponce : Nicanorn'efire le plus mechant des Macedoniens: de tant que nous devons aulhadviler en nous memes, en quoy nous defailons. Et voyant une perfonne necessiteuse publier ses louanges, ayant receu quel que peu de la largelle, duquel ne louloit faire con-

te le print a dire: voyez comme il eft en nostre pouvoir faire bien ou mal parler de nous, disant en outre qu'il remercioit les premiers Dathenes, pour les convaincre du mensonge, les faifans meilleurs a leurs affemblees, & plus eloquands qu'il n'efoit. Ceux qui l'exibent au Theatre, d'une Republique, s'opozans à la vene de tous jouent t'ils bien on mal leur personnage ', ne pouvant imputet qu'à cox mémes les louanges, ou vituperes, que les hommes difent ou écrivent d'eux. Nous ne pouvons faire à l'imitation des Apostres ce qu'avons veu & ony. Apres lequel Terlon playdant pour les Capitouls, via de plusieurs ambages; & arguments esloignés de la verité avec l'artifice requis à la deffarce d'une mauvaise cause, l'apellant seditieux ; on peu s'en fallut que La. croix ne fuß adjourné personnele. ment, come autre fois Vrdez hom. me de grad sçavoit & integrité, plais dant en fait semblable : & Bordena ignominieulemet traité par Ducedre:

Maurin, & infinis autres ayant fouffert pareilles alarmes, que je paffe fous filence : de toutes lesquelles instances, la Cour voyant l'abus & méchanseté des Iuges ordinaires, retenoit la connoissance. Dequoy les tirans animés apres les bons Cytoyes, se prindrent à calomnier se S. & grave Senat, chef du Conseil public: disant qu'il contrevenoit à l'Édit du Roy: par lequel soustenoit estroitement estre luges Souverains des seditieux : & se plaindre tant de bouche, que par écrit à la Reyne-Mere, & su Roy de Navare, de ce qu'il estoit à leut dire trop savorable aux seditieux, sçavoir aux Catholiques que ja ne souloint appeller d'autre nom . & fe montroit en effet leur Protecteur & confervateur. Ayant fi bien fait par leur artifice . comme vrais ledicieux , & infenlez , que sous le nom de sedition, remplirent la Ville de la mesme sedition convertie en une tres-malheureule guerřċ.

Vniuerscrié desreglée, preches de nuis.

CHAPTTRE XIL

PAR la mauvaile conduite delle quels (ayans avant tout œuvre chassé les Officiers Catholiques de l'Hostel de Ville, & mis à leur place gens de leur secte) l'Université plus noble partie de la Ville feut mise en Chisme, les Escoliers armés les vos contre les autres . & mutinez contre les Lecteurs Catholiques, ne cessant hurter, siffer, & tabourder aux lecon., quand on leur faisoit quelque remonstrance de l'ancienne Religion on conféroir les Canons avec les Loix Civiles apellant Fernand, Rouf-(c), & Lacoste Papistes, que sonloint auparavant adoret. D'ou se levatelle diffention que les Escoliets Espagnole se voyant persecutez de cette affinance de Viperes, & rapelles de lent Prince Catholique, avec commination de grades peines pour

les preserver de cette contagion Frácoile : furent contrains le retirer. Dequoy jaçoit les Capitouls advertis par les Docteuts Regenstroublés à leurs lecteures, ne voulurent y remedier : permetant à cette folie jeunesse porter les armes, ennemies de toute discipline Scolastique, & selon leur témoignage leurs en mettans en main de celles de l'Hostel de Ville, comme disgit pour la deffence de la nouvelle Religion : ou pour nneux, pont l'invalion de la Ville, contre l'esperance de leurs parens qui les avoint envoyez de divers lieux à grands fraix , pour vaquer à l'estude de la jurisprudence, & les voir un jour élevés par leur fçavoir en quelque office, & dignité honorable. L'heresite & licence des Magistrats ayans reduit ce lieu tres aucien de generation de sa premiere grandeur, & Sainteté, ensemble de la foy Catholique, jadis fleurissant a l'Estude des Loix & bonnes lettres pauvre, desert & odieux à Dieu & aux hommes avec le reste de la villé:

n'ayans que querelles, & divisions. fans ue les Capitouls fourds . & aveugles s'en émeussent aucuncment. Pendant l'administration desquels les bons & fideller Ciroyens craignoint que ne s'emparassent de quelqu'une de nos Eglises, pour les pro-faner de leurs sacrileges propositios, comme ils avoint fait, & attantéen plusieurs villes. Ce que n'osant toutesfois entreprendre de leur autorité privée, employerent tous leurs moyens pour avoir permission dece faire, memes aux Eftars d'Orleans, avecs toutes les faveurs & diligence que y peurent apporter : achatans la voix de plusieurs personnes corrompues du premier & lecod estat à grid ptix d'argent : la memoire desquis seroit plus digne d'estre essacée que celle des Templiers. Aquoy m pouvans parvenir commancerent & parquer de nuir ça & 1à plusps crainte du peuple, que des Mage ftrats. Es premier lieu aux estades;\$ emmy les places à découvert en ten d'Eité que le Ciel estoit clair & & rain : les poir courtes & la terre elchaufée de l'ardeur du Soleil. Où de nos Envoyé pour les reprimer adora le Ministre Abel Niord jeune Escolier Agenois. Desputs continuarent leutschies Assemblées en la mailon espaciente de Suberne, à present de la Bastide, & l'Hyver se dispersarent par la ville jusques au Palais & maisons de Sauterre le Comte jeune évante, neantmoins tiche & opulant . Iordain Conf. Presidial: Portal Viguier: Vilion Advocat; & plusieurs autres, les maifos desquels plus larges & habitables leurs feurent ouvertes pour y faire les premiers ellais de leurs Predicantereaux, elquels s'allembloient de nuich à grandes troupes, gens de tous estats & de divers ages, de l'un & de l'autre sexe: Les maris avec leurs femmes, sur tout les plus belles, Dieu sçait avec quelle foy matrimoniale, & quel danger de leur pudicité.

Femmes hipocrites. Capisouls foupçonnez.

CHAPITRE, XIII.

ESPRIT de midy paroissant An-ge de lumiere, sous espece de reformation, par impression de Religion nouvelle ores saincle & teprouvée, fit oublier à plusieurs femmes destreuses de nouveauté, l'ancienne originaite, & universelle, de tout temps approuvée : Leur faisant quiter avec les Heures, & le Chapelet que fouloient porter à la feinture, ces robes enflées, vasquines, & habits disfolus; danses, chansons mondaines, come fielles custent esté poussées du S. Elptit. Ce que nos Predicateurs ne pouvoint obtenit des Catoliques, partant de faintes admonitions que leur en faisoint, causant la superbe indecente aux fe nmes vertueules, do laquelle quasi les plus honnestes Damoifelles effoient faulies. Sons la-

quelle hipocrifie la Cour s'endormant, ne print pas garde à leut trahison latente, jusques à ce qu'elle entra en deffi au bruit des elmutes, continuation des Allemblées noturnes, levées d'armes, & multitude de Fourains, desquels la ville se remplissoit peu à peu. La nuit par les Capitouls, & le jour par l'intelligence des traites & schilmatiques commis aux portes, & incure des Catoliques mal-advilés, quelque foismellez ensemble,& plus qu'auparavant la nuict folemne de la sacrée Nativité de Ielus-Christ, de louable & ancienne coûtume dedice ay fervice divin, à laquelle leur ayant esté enjoint prendre garde que ne se firancun defordre à la ville qui troublat la devotion da Penple, firent une reveue avec quatre cens Huguenots armés, comprins le Guet ordinaire par cux assemblés à l'Hostel de ville, sans toutes fois rien attempter contre les Catoliques, ne se sentans pas alsez fores. Remarqués des bons Citoyeus, & soupçonnés de trahison & perfidie; neantmoins privement &

E ij

publiquement souvente-fois admonestez, priez & commandez par les fieurs de la Cour, qu'ils advisassent que le public ne print dommage, comme ils auroint tous jours promis, difans l'avoir par mop recommande, se soumettans à la perte de leurs vies, que nuls desordres ny infortune n'y adviendroit pendant leur administration: Quelle fidelité pouvoit on el perer de ceux qui avoint ptemiere. ment fausse la foy à lesus-Christ? gens pernicieux & dommageables, commettans plusieuts actes indignes de leurs Charges , par la trop grande clemance de la Cour dissimulant routes chofes: le tout empirant; croissus les elmotions, & pechez tenebreut entre les armes reluifantes , effroyables au people.



Liberté de Confeience. Heresignes declarés. Cazoliques perfocuses.

CHAPITRE XIV.

DE J A la force regnoit par tout au grand meptix de la Cour, les loix estans muetes parmy les armes, à peine lencées pour l'invalion & laccagement des Eglises, quand l'Edit de 1561, donné au mois de Janvier en faveur des Huguenots, feut receu à Toloze, permettant precher en plein jour hors les Villes, sans port d'armes, invalion ny edification de Temples , la pure parole de Dien contenue cz Livres Canoniques du vieux & nouvead Testament, selon le Simbole du Concile de Nicene, à la charge d'obseiver les Festes & jours Ferrez de l'Eglife Catholique, ensemble les degrez de consangoinité ez mariage : & vivre prifiblement avec les Caroliques, lans s'offenfer, provoquer les

uns les autres de fait ny de parole (ce que les Capitouls avoint long temps auparavant publié à son de trompe par les Carrefours de la ville à la venuë du sieur de loyeuse Lieutenaat de Roy), les Ministres ne medire de la Messe & Ceremonies de l'Eglise Caroliques : & n'aller du'n lieu à l'autre outre le gré , & consentement des Seigneurs , Curez , Vicaires , & Marguilliers des Parroisses & en semblable les Precheurs n'user d'invection ve contre leld. Ministres & leurs aderans, tendans plustor à sedition qu'à devotion; & ne les empecher en quel Que maniere que ce fut en leurs Preches, prieres, & sources exercices de leur Religion, lesquels étendus jusques à l'abus des Sacremens, à la forme & tradition de Geneve contre l'intention du Prince, quoy qu'avec grande difficulté la Cour leur en eu permis la publicătion. Entre autres Thomas Fores Confeiller en icelle, er s docte Be, devot personnage, y ayant parfa fainte concessation & incistance es grand honneut lans victoire : poulle de l'esprit de Dieu , à l'exemple des plus zeles Catholiques , qui avoine affisté au Conseil de Roy, lotsque fut arresté, vaincus du nombre excessif des Opmans, qui ne craignoint offenfer Sa Majesté que j'adore, les Huguenotssecrets lors triftes & dolants ne s'estre peu introduire en nos Eglises, long temps convoitées, le declarans; chacun fe montrant à face decouverte sauf la pluspare de ceux, qui estoient en dignité (que le reste des Infidelles disoient avoit vomy l'Evangile par eux devoté) voyans que ne pouvoient eftre maintenus en leurs effats, faifant publique prof. d'impieté, craignant le danger du fort & vicilcitude des affaires memes de l'herefie at omunement sujette au declin, soubs l'aput, lesquels vindrent neantmoins fi juperbes, & insuportables, que nul des noffres n'eut fant seulement ofé lever la langue contre le plus abjet d'iceux, ni l'adviser de mauvais regard, qu'il n'eutelle toudain repris & puny comme feditieux, imputans aux Catoliques, le crime daquel eux meines E nh

effoient grievement punissables : ne cessant les affliger, & uzer en leurendroit de telles indignités, qu'il sembloit advis que la punssance des renebres seut assize sur le troine de sa persecution.

Preche s'installés. Apostasie de Barelles.

CHAPITRE XV.

Qu'AND feust question, suivant Quadite permission, jetter les sondemens de cette nouvelle Eghse pretendue Tolosaine, leur survée Metter politaine; n'ayant peu tiret à eux Viret, Blasse, ou autre tant soit peutenommé Antechrist, prevoyans par avanture la difficulté que Tolose fairoit à les recevoir, ou le peu de dutée de seur desestable en icelle, à causée du Patlement (comme ils ont du dépuis par la gra de Oieu experimenté) Niord, du quel est cy-devant

patle, commença precher aux Faux-bourgs Mongathard, entre les meurs & fossez de la valle, en habit de Facteur : apres lug Molinet avance en age, ayant l'oreille coupée pour les infignes larcins, couverte d'une calote: ce qu'estant connu de tous, se retira incontinant ailleurs pour ne fervir d'escandale à leur Eglise naisfante ; & vint lean Cormere Elpagnol CordelierApollat plus selevre que les autres, se faifant nommer Barelles,lequel avant die aus aupatavant femd plusieurs heretiques & impies propofitions en ses Predications, & deux Livres qu'il avoit compolés; centurés & condamnés par la Theologie de Bourdeaux . & Sorbonne, publiquement, & solemnellement brullés à la grande Eglise Nostre-Dame de Paris, à l'asfiliance de la Couren robbe rouge, apres la Predication d'un docte Tacobin, saist par les siens, & aussi-tolt estargy, sous espece de penicence, s'estant retiré à Pamies, où degorgeant plus ibrement qu'auparavant le venin de son Apostalie, seut constitué

prisônier d'autorité de la Cour, mené à Totole,& estat ouy,baillé en gardess Syndic & Pere Gardien du grand Convent de l'Observance, lequel ne voulant endurer la discipline des Regles Monastiques, desquelles s'estoit devoyé pour repaistre la faim delos ambition & avide avarice, & leplos ger dans le gouffre des voluptés , 26. vint ampliation d'Arrell par ville, le une Requeste qu'il bailla écute des main au Clerc d'un Conseiller delad. Cour par la fenestre de son cachouds quel à peine forty en vertu de l'appointement donné au pied d'icelle, monta entre deux portes de la ville? cheval, qu'il trouva prest, à l'heun du digner, & quitra le troc difent à Dieu à son Compagnon: & sea alla à Geneve, & de Moine devint mary, rusten ou innube de plusseur femmes.



Heresiarchie Tolosaine. Preventien do Meschart. Ostantien reprimée,

CHAPITRE XVI.

YANT assouvy ses factileges appetls, print à semme une veuve filhe de Loth Apostcaire d'Agen : du cousté de la quelle seut appellé audit Ministere environ le Caréme spres la publication de l'Edit, & nonobitant les sollicitations, & exates perquisitions contre luy faites en la Cour par le Sindie de l'Observance de casser de la ville, monta à la chere de pestilance , & y trompeta fi haut les fastes de fa doctine reprouvée, qu'en peu de temps pat fes perfualions toute la faaion des Huguenots despendoit de la volonté comme d'un Oracle divin, ayans perdus tous les sentimens de la foy par la contagion de l'herefiesquitte du mandement de la Cour le lieu par eux empieté prés les meues, en

fraude de l'Edit d'autorité des Viguie & Capitouls, & eflu par mauvais piefage, outre celuy dudit Molinet hon la ville à porte neuve, un lieu perpetuel appelle Enfer, auguel feut fait m Temple de bois en forme de tripo large,& spacieux contenant cinq milk personnes, pour y faire leurs preches, & affemblées, où Barelles commenq preschet aux Hetetiques avec un fuit de parolles , & applaudissement ; que melme des plus afforés Catoliques: plusieurs fils de famille, serviteurs & autres, à leur bruit, & persuasion lottoint de puich à la defrobée pour et avoir une lipée : & reantroint à la Ville parmy la foule des Infidelles, pour n'eftre recogneux de leurs Mai-Ares : qui prenoint soigneusement garde aux portes, apperlevans leur absance. Et advint que pendant le preche Michel Mischart Libraire Arquebosier du Ministre tos par imprudence un Gentilhomme nomme Ican Role de Lagarde, d'une arquebulade laquelle les pere & mere du Muttry, deplorans la mort de leur fils, & pour faivens

faivans la veugeance d'icelle, imputetent à Dammatin Inge Mage, Viguier & Capitous pour y avoir affillé conrre l'Édit du Roy & Arrest de la Cont avec armes à feu, par le moyen delquelles ledit meurtre s'en effoit ensuivi: les imposteurs ne sçachans comment le despetter de ce neud gordien, s'estans eux-memes faisis de la personne pour jetter le sort de leur malifice for les Caroliques, l'acculans avoit industrieusement voulu tuer le Minifire dudit coup, agant die plustor à ses Compagnons, voules vous voir quelle peur huy seray se l'interiogeans à la question sans escrire, lequel des Citoyens l'avoit incité, ou falarié pour commettre li grand messait con-tre le chef sacré de leur Église s'à sçavoir mon fi ce n'estoit Pierre Delpech de Sur, ou quelqu'autre Catholique? reiterans ces paroles, dy milerable, pourquoy te laisses tu tant affligers pourquoy caches tu les Autheurs de ton iniquité? dequoy justifie par fes responses, leur captieuse & calommieule recrimination feut descouverte: & neantmoins leurs Ministres ores ne feussent envoyez de Dieu pour evangeliset, ni administreries Sactemens par eux profedés, commeyis tent baptiler, joindre mariages, & ensevelit les morts en Athées ez lieux Prophanes, avec suffrages & aumones d'arquebulades : armes & cuital. fes au lieu du Surpelis, & l'eau benite, contre la permission à eux bailbée acheptans, & ravissans plusieurs en. fantelets, pour leur offencation fait le sceu'& vouloit de leurs patens, # maugré les pauvres meres desolées, crians & protestans devant Dieu aver effasion de larmes, que le fruit de len ventre, par elles tant cherement produit, ne print l'image de Sathan, for le nom de Chrift. Tellement que ut pauvre Revendeur le representant d's voir permis à Teronde, & à la femine de Brocardi Greffier au Seneschal pottet fon enfant à leur Lavacre. Le donna à Genelard Docteur, amateur de pieté pour le reprélenter au Batelint de la fainte Eglife Catolique. De quoy Teronde marry fit tant que lordan

Conseiller Presidual, son proche voifin & ami intime, fift mettre prifonnier le pere de l'enfant comme Apoflat de leur felle, duquel emprisonnes ment ayant appelle en la Cour, feut eflargy par Arreft, & ledit Iordain pour l'entreptife & temerité condamne en deux cens livres d'amande envers le Roy : soixante à partie civile, à l'exemple duquel sommes admoneftes faite le femblable ceux que nous ont effé lavés au S. Baptelme de l'Eglise Carolique, Apostolique & Romaine, arche de Dieu, hots lequelle n'y a espoir de salut, & en laquelle les Aigles s'affemblent, pout saintement devorer fon Corps glorieux & impal. fible, par l'entiere poissance de sa parale, jadis crussifie pour nostre Rex demption.



Consolation & devotion des Catholiques Tolosains.

CHAPITRE XVII.

DiEV qui ne laisse son Eglise, quoi que pour la persection d'icelle, & preuve de les effus permette quelque fois que soit impugnée de l'He refie, nous fulcita un vielhard hono-12ble de l'Ordre S. Dominique esprit rotier, Inquisiteur de la foy, Leque ayant perdu la voix saintement exercée l'espace de cinquante ans à lapredication & interpretation de fon Ivangile , mift plusieurs belles œuvres en lumiere pour la Confirmation des Catoliques afbranlés Albin Cerés Theologal de S. Estienne Docte, Fluide & bien difant, & de son exemple, me nant vie Ste. veile ez bonnes lette langue Greque, Latine, & Françoile a luy familieres : un autre Chrisofto me en proverbes, esquels lesus-Christ nous a enseigné le Regne des Cieux, & Plutorque Chrestien en la fince de Dieu-Prechant tous les jours a son Eglife avec fi belle affiftance de peuple qu'on aye veu de memoire d'homme: fans la diligence desquels, & autres Sis, personages, estoit a craindre que lesos-Christ par nos indignites ne remuat le chandelier de cette place, & la lumiere de la foy ny feut Eclipsée par l'improdance & fragilité des Catholiques endormis à la voix de ses enchanteur nochurnes, & Tenebrax. contre lesquels fur tous les autres les Haguenots, & leurs Ministres confeurent haine mortelle & capitalle, de ce qu'il employat sa langue non moins prudente, que bien difante, d'un tel artifice de paroles contre leur Doctrine reprouvée, empechant les effets de leurs entreprises, & excitant le Parlement duquel dependoit le falut du public, contre les Magistracts dissimules, malversans en leurs charges pac luy rematques aux faintes admonitions duquel & de les compagnons, les Catoliques Tolosains naturellement addennésa devotion & de tou-

P iij

te condition, & qualité de personnes, ne laissarent arriere les moyes desquels se peutent adviser, pour appaiser l'Ire de Dieu, & humblement implorers milericorde par longue attention d'Orailon, largelle d'aumoines, austerité de jeulnes, & vænx extraordinairen vifitans & adorans tous les jours les corps des Apoltres, & autres bien henreux, & faifant Processions Generalles & magnifiques, avec le Saint Sa crement de l'Autel . & venerables Reliques des Saints au grand ennui des Heretiques, lors entagés de voirtel apareil de devotion, julques a fermet les portes le l'Hostel de Ville a lesus-Christ passant au devant , protestant avec les Capitouls, & leurs Ministres contre les Catoliques, faisent a leut dire contre eux elmouvoit la populace, sous espece de Religion : comme C2. theau-neuf Darri, Caors, Grenade, & aurtes Villes circonvoifines, esquelles disoint avoir esté fait grand carnage des leurs par les Chrestiens irritez.

Esmetion populaire du Faubourg Saint Michel

CHAPITRE XVIII.

ES furieux & incensés contemis de La Croix de I.C. experimenterent a leur confusion, la force, & energie des jeulnes Sis. & foy universelle du fimple puble , par eox res malheuteulement condânée quand & quand apres le Caresme; que ledit Aibin se print a dire de grace lociale, & facecieule a fon accoustumes s'il estoit Pontife Souverain le redoubleroit a cette fois, parce que le ventre vuide engendroit paix, & fobre entendement, & le plain ne concevoit que querelles & diffention, caufant l'émotion populaire du 41 Avril environ les festes de Paques du Fanbourc S.Michel.Ou le pupie ayar le ság bouillar, avec l'usage de la chair, apres (les jeulnes & abstinences recentement faites, un Charpentier beretique, s'aprellapt avec les Compagnous armés & embastonnés, desquels actandoit la venue, pour enseuelit à la Cal; vincique enterre profene le corps de sa femme Catolique decedée, le Cent & voifins Catoliques, avec les parans d'elle, la mirent en tette Sainte, au Semitierre de la Parroille. D'ou ces mis guenots la voulans desensevelir, & emporter, on sonna la Cloche & 4 leva faudain a leur arrivée grand brus & murmur du Populace Catolique, y acourant a grand foupes, avec teller armes que la foreur leur administroit faux manches au rebours cognées à long bois, aucts longs cross, Faucilles Beches , Fondes , Caillons. Laquelle saccagea de premierabort quatre milfons Heretiques, & mift tout en de fordre avec fi trifte & horible changement de toutes choses & espouvante ment à la Ville, que les Capitouls n'ofoint le montrer par crainte du pt ple mutine. En lieu desquels sortirent incontinant hors les murs du corps de la Cour, Dalzon, & Lauzelergiett robe rouge, pour les pacifier, leurenjoignans se contenir sous l'authorité d'icelle : & ce fait allacent à l'Hoftel de Ville avec Cognard, & Dubourge du melme corps. On estonnes avoit trouvé les Capitouls , & Huguenots armes, comme a une forterelle : s'en setournarent Saivis de cinq cens hommes, ou plus, & deux deidits Capitouls , Acezar , & Ganelon , qui avec eux alleres par la Ville publier à son de Trompe qu'on cuft a pozer les armes d'une part & d'autre lesquelles eux memes aporcoint. Et arrivés au Palais, avans trouvé les portes de la Ville fermées l'efforfarent & ficent femblat de fortie dehors pour affaillir les habitans des Fauboures non moindres de courage qu'eux, bien que n'eussent armes pareilles. Ce que les Capitouls encor effrayés ne voulans permettre, les fanglues alterées d'un cœur lache, & pufillamme, du Ravelin en hors, cafi a preuve du Cano cerné d'un grand fosse tuarer par les visieres quelques uns des plus mal advisés de dehors, a descouvert, elquipés comme dessus: & le soir le retiratent.

E lendemain cinquiesme dudie mois s'assemblerent ez Augustins

Reglement destibere ez Augustins. Chapitre XIX.

pour delliberer, & reconnoifire l'effin de la Cité, de Manfencal, de Paulo, d'Affis, Dutaur, Presidens: Darias Rainier, Dalzon, Cognart, Lauzelergie, Duboure Conseillers, Bern: de Vabres Seneschal, Ducedre, A. cezat, Ganelon, & Pastoureau Capitouls Aliez, Borderia, Babut, Tesonde, Fabri, Petri, Advocats: Lolaine, Delpech, Madron, Marnae, Prat, Lafalle: tous Bourgeois excepté Petri , p'ayant encore exercé aucune charge publique : receu neantmoins en cette affemblee, fuivant la necelfité du temps avec les opinans de la nouvelle Secte afin que le qui leroit advifé par main comune list plus eftroitement l'un & l'autre party, & fut par eux arrefte, de l'authorité de la Cour, que ceux de ladite Secte o'iroient plus armés par la Ville comme sonloint, au grand escaudale do puple Catholique , conduisans an Preche leur Ministre, accompagnant les corps des Trepaffez, ne autrement : avec parestle inhibition ne plus le jetter dans l'Hostel de Ville, ny sien attenter conare les Edits du Roy. Et toute manie. re, & condicions de personnes, ne souner le Toxin (decellé par les Heretiques) de jour ny de nuita quelle occafion que le feuft , a peine da feu fans dispontautte fois, comme ils disoint, ares expressement deffenden notament anx Monafteres par les Capitouls, & autres Magistrats, & aprés eux pat led. Despaulo, & Dufaur Vicaire General de l'Archevêque nepveu du Presidant. à l'advautage des ennemis & pette des bors. Ce que les gens d'Eglife & puple Catoliques ne prenant en bonne part, le prindrent a dire. Quoy fi vos maifons brulloine, ne voudrice-vous pas qu'on fonnat la Clocheathin qu'on y accourent? Devons-nous tenir plus cheres nos mailons que nos vies, & la maifon de Dieu? Mais voudriez-vous que vintions de nous melmes delnüés de nos armes par les Cepitbels, pons immuler & office nollre lang à l'ennemy Beaut spies-nous comments Lion togillant. Aufquels ne feut telpondu finon que ne faloit craindre, de tant que ceux de la nouvelle oppinion feroint sous le pouvoir des Magistrats, (partie desquels leur étointsavorables) les Catoliques desarmés & les Religieux estan par ce moyen donnez en proye aux Heretiques, saiss & armés de la Ville ennemis conjurés des sérviteurs de Dieu, ayat toujours les mains tendues au sac des Eglises & carnage de gens de bien,

Heretiques tirans. Cath oliques executés a mors.

CHAPITRE. XX.

PENDANT sesessantes un Huguenot ayant esté poursuivi puis Saint Michel jusqua Saint Sauveur hors les mars, tumutuairement occis des Catoliques, en furent prins par les Capitouls & ces compagnons, environ sotabt Lais que Prestres vestus de Surpelis, ainsi tirés, & ravis de l'Eglise heute de Vespres sassant l'Ossice, & menés à l'Hostel de Ville ou soudain s'assemblement de Nuples Lieutenant principal du Senéchal: Lonppes, Jaubett,

bert, Caumels Conteiller Presidiaux, & de Paulo Lientenant du Viguier pour y proceder plus feuerement, avec les Capitouls, & les Allesteurs, leur imputans comme luges & parties le crime , pour lequel estoint eux melmes rigoureulement, & capitalement punillables : s'attribuans port Darmes contre la volonté du Prince, causant le desordre & mortre fuldict y adveneu : Leurs complicos ayant auffi en leur presence, de leut permission ou mademet dud. Rabelin tué de lang froit plusieurs Cataliques des Faubourcs, sans resistance. Et neanmoins en ayant a peine mis un à la quellion, jaçoie qu'il feucappellant, en condenpnerent incontinant six des plus pauvies a most. Et avant prononcer la Sentence, deputarent Mendinel, Dareau Capitouls & Lefdies de Nupces, Loupes, Caumels, & Depaulo pout sonder la volonté de la Cour. A laquelle le dixiesme dudit mois d'A vril alleret ensemble remontret comme suivant l'Edit du Roy, publié en faveur de ceux de la nouvel-

74 le opinion avoint fair une exacte procedure contre des fedicieux, comme leurs juges Souverains: dequoy les venoint advertir avant l'execution d'icelle, pour n'en estre reprinsà l'advenir. Ou leur estant respondeu , avois efté clairement exceptéle Benefice de l'apel, qui ne leur pouvoir estre delnic, veu melmes l'instante & publique necessité, après le jugement de celt affaire , l'un & l'autre parti venant aux Armes : auffi tot le retirent difans tont a plat que se repentoint le leur eftre veneu dire, protestans paffer outte avec leurs Compagnons. Et Lapresdiguée Nopces, & Dareau y recournarent declarer qu'ils avoint resolu ne defferer à lapel, dilant que Rochon en fait semblable ny avoit acquielle (ayant condamne certains Heretiques) ce que ceux de la nou-velle opinion ne vouloint non plus endurer , l'Hostel de Ville estant enviconné d'une grande troupe d'Escoliers menassans uler de force si prontemenene livroint au suplice les preveneuk, pour éviter l'impunité de leut acculation, comme cena qu'avoint

ellé condampnés par sentence des Capitouls de Lannée presendante, pour le murtre de Lamoihe : cflant encore devers la Cour fains, & fauvés, A quoy leur feut auffi respodu que pout les vaines crieries du pople, ni des Escoliers, la Cour ne se devoir pas esmouvoir contre l'innocence des accules, si point en y avoit : leur enjoignane, à la requission du Procureur general, conduire les prisonniers à la Tornelle, & porrer le procés, pour en bref confirmer leur jagemens en ce Qu'avoit est à bien & deucment dont é. Sous qu'elle esperâce a peine les ay ans remues ,le Palaix feut rempli d'Heteriques benyans & voltigeans ça & la , comme fouloint faire à l'Hostel de Ville, sans tespecter la Majesté de la Cour pour intimider les opinans, & garder que ne reformaffent ladite Sentence les deux a yant effé relaxés, les quatre renvoyés, & pendeus ez quatre coins de la place S. George à quatre hautes potences aciftes defd. Iambert & Capitouls, esquels servitent de curée, pour affouir la faim deleur lenglant aperit.

CHAPITRE XXI.

Promoteur de sedition, conjuration deliberée. Secours implové.

ELA' en hors la ville feut affés pacifique, jusques à ce que Barelles sçachant que le Duc de Guise estoit en Cour, à l'absence duquel les heretiques abuloine du feel , par fes preches & privées persualions incita les siens à prendre les armes pour la deffense . comme il disoit , de l'Evangile , non qu'il feut nouvellement planté par luy & Calvin, estant semé du temps des Apolites, quali elleint parles Pontifes louverains, & commençant reprendre la lumiere, n'estre plus temps, mettre toute l'esperance de leur faiut à la seule parole de Dieu, mais aux mains & au fer : ne pouvans plus attendre Edit de Sa Majesté qu'à leur perce & ruine : le seel , & quali le sceptre estant ez mains de l'ennemi de l'Evangile, se jactant faire confliquer les biens de ceux qui suivoient la pieté, & écrivit ez autres Sinagogues : qu'un Grand ne devoit quitter la Cour sans guerre ny esfasion de sang: duquel au da Guisard dependoit l'estat du Royaume : ne pouvant dors en avant recevoir aucun Edit en leur faveur, pendant que le Roy en son bas aage leroit gouverné par l'ennemi de la vraye Religion : avec protestation ne plus aller au Prefche, que ne feut accompagné de trois cens Arquebaziers, quelle dessence que la Cour en euftfaite suivant l'Edit. Criant à haute voix Christ avoir esté chassé hors les villes, lequel falloit teintegrer. Desquels feux alluma si bien le cœur de Saux & Sauxens Capitaines: Annete son entremetteur, Fossat, George Fort, Cotelier son gendre, & autres chefs de leurs fadions : qu'ils resolutent ensemble s'emparer de l'Hostel de ville, chasser les Prestres, Religieux, & autres Ecclesissiques de la ville : piller les Eglifes fous pretexte de certain - recoa-

noissance, que vouloient faite des gages precieux par eux remarquez, pour le les approprier, contenir les Magiftrats en leur ordre : eriger nouvelle forme de Republique : semondre & implorer à ces fins en diligence le lecours des Eglises circonvoisines. De quoy Saux failant recit and. Portal lors de Fortune malade, à la maison daquel plusieurs heretiques veilloine la nuit alternativement, le plus souvent Pierrot, la Bornerie & antres Tolosains des plus affectionnez de leur secte, quelques fois le jeune Caillac, disant leur conseil estre à tous agresble, & avoit entrepris convoquer les Eglises de Gascogne, Sauxeins & Lauragois, & ainfin des autres citconvoilines. Luy feut repondu le fort en estre dangereux, estant à craindre que le Patlement surveillant, n'appellat quand & quand à foy la Noblesse, eux n'estans encor affez forts pour fouutenir si grande charge, à laquelle ne suffiroient dix mille hommes de guerre: ayans premierement à reconnoillre l'effat de la Cour, & çavoit de quel vent y faufloit. Ce que ne pouvant plus longuement patienter, mirent la voile au vent, & chacun d'eux print l'aviron, pour le jetter en baute mer. Saux envoyant à Pamies, Foix, Mauvoisin, & aux Synagogues annexes: Sanxens, P. Cavagnes, Georges & Colomies son Gendre solli. citans les autres , avec lettres missives de Barelles tres-affectées , à ce qu'ils eustent Tolole recommandée pour y établirle siege de leur Religion, & en falte leur Metropolitaine. Cependint Aunete, qui ne refusoit aucune charge si laboricuse & abjecte qu'elle seust pour l'accroissement de la for de Calvin, failant apprester logis à deux mille personnes du secours de leurs pretendues Eglises qu'ils attendoient chacun felon sa qualité. Desquels arriverent promptement quatre cente qui feurent auflicot dispetlez ez mailons heretiques.



Conseil interrompu. Amas d'heretiques. Capitaines pour le Roy.

CHAPITRE XXII.

Ovoy fair, Bareles, Sauxes, Terode, Fabri, Avocats, Dumazel, Roux Procureurs, Prat, le fils de Roger, & quelques Collegiats de Ste Catherine s'affemblerent chez Pottal, ou Saux entra le dernier les avertir de l'arrivée du lecours de Galcogne, qu'il disoit estre dangereux qu'on laissat coutit par la ville, de peur du Senat,& qu'on le devoit promptement loger, pendant qu'on affembleroit aux champs plus grandes forces. Auquel Portal ayant repondu de l'avis du conseil qu'on le receut , & l'advertit du furplus qu'on attendoit. Ses deliberations estre precipitées, parce qu'il devoit attendre nouvelles de la Cour, de ce qu'ils avoient affaire. De quoy le Capitaine irrité, pour le mépris & peu d'état qu'on fassoit de sa diligéce quitto foudain les compagnos, les appellant vaches. Lequel Cavagnes sui-vant pas à pas, l'ayant fait revenit de la porte de la rue à la chambre da Coleil par douces prieses. Le Ministre le reprint amiablement du mépris & jactance faite contte leur Confiltoire, luy donnant esperance quelque jour executer ce que le temps ne permet-toit encore. Le Viguier disant les pe-tites offences estre faciles à pardonner, singulierement ez conseils, où l'inconstance de la langue ne procede de mauvaile volonié, desquels se voyant Raid entra en recrimination, acculant leur Eglise pretendue Tolosaire d'ingratitude, ne reconnoissant le metite de son travail, & ne luy rendant graces pareilles à son service, duquel ne tecevoir aucune recompenie, ny au zele & affection que luy portoit : refofant ailleurs avec fes gens une bonne solde, pouvant commander à une autre Eglife, s'il voulou; avec plus de profit & commodité. Et luy estant pat led. Portal remontré que pour fon

despatt l'eglise de Christ se seroit delaissée de tant qu'ils eu mettroient un en sa place, se creignans les uns des autres vindrent à le reconcilier tellement que voyans le matin approchet pendant le préche les Troupes de Foix qu'ils avoient mande venir, eux & nous demeurames ellonnez julques à ce que fureut arrivées & jointes à leur Bataillon. Et lors Bazordan faisant lerée de Geus pour le Roy, son tabourin fut atrocement batu & offenfe, en pleine que le tabourin caffé par certains beretiques en haint de Sa Majeste: emprisonné par les Capitouls, & suffi-tor clargy par l'authosità de la Cour, à laquelle su lien d'excufer leur temerité, allerent reprefenter que led. Bazordan ne pouvoit faire aucune affemblée, ny levée de gens de guerre sans leur licence, selon le privilege de la Ville, disans que c'effait ou pretexte pour leur dreffet des embuches, d'envie que les Catoliques leur portoient, par ce moyen la ville se rempissant de foreins en fraude de la vrudange à eux fi étroirement commandée : ausquels sur relpondu ny avoir lieu de l'interdire, mais que delà en hots il enrolleroiz les soldats hots les meurs. Ces traites n'ayant rien moins en intention que la viudange des estrangers, se eraignans de leurs conciroyens, se fquels à juste occasion estoint ays, ayans euxmesmes sait écouler dans les murs grand sie d'heretiques sorains pour vexer & tuiner les Catholiques, pilher les temples, & souler aux pieds lesus-Christ & les Saints.

Invasion resolue, Garnison Catholique. Contribution des heresiques. Capitouls importunce.

CHAPITRE XXIII.

L A Ville ja remplie de cette engence de viperes, & fatrapes, Niort ministre, Saux, Sauxens, Sopete Capitaines: Teronde Charpantier, Bata thelemy Prevost, le conte: Butin A-

poticaire. Tolose, Sperant escoliers: Arquier Orpheyre & Galton Menuifier for la my Carefine s'allemblerent derechef à la maison dudit Portal, pour y resoudre la prinse de l'Hostel de Ville plusieurs fois auparavant mise sur le bureau, où estoient serrées les armes des catholiques. Quoy faifans chacun d'eux le chargea le plutoft que le pourroit le faire sçavoir à leur secte & confederation de leur connoissance, fingulierement aux Grands. Les Capitaines appeller à leur aide le reste des eglises & le sieur Darpajon leur protedeur: les aurres le communiquer à un bon nombre de Confeillers agreas leur entreprise, s'y devoit eftre executée fans effusion de lang, comme le feu brusle sans chaleur. A ce point les habitans entrez en entiere deffiance les uns des autres s'armans de tous costez selon la portée de leurs moyens pour la destense de leurs familles s'entrefaillans & tenans les maisons fetmées, où n'y eut chose si dolante à fes vautours & arpies infernales, que voir les Eglises munies de garnison,

par permission de la Cour quoy que ce fur bien tard fremilfans, & murmurans de ce que la proye leur avoit estéravie. Les Capitouls crians & importuns fans intermission poursuivant la vuidange d'icelles, soubs presente de quelques insolences imaginées, difans qu'à leur occasion le menes peuple s'armoit & murmuroit contre ceux de la nouvelle Religion. Aus. quels feut respondu suivant les precedentes justions de la Courtant de fois a eux resterées sur la vuidage des rerrains, que premierement les vagabons & gens fans adveu voidaffent la ville, cenx de la nouvelle Religion potaffent les armes, & rien ne feroit contre eux attenté par lesdices garnisons. En vais toutefois de tant que toutes les cautions humaines ne sçauroient latisfai... te aux entendements troublez d'etreut, melme de ceux-cy failant largesse de leurs biens , & exposans leurs vies aux pieds de leur idole Theodore de Beze herestarque, puis la lecture d'une fienne lettre du feptielme Avril envoyée come il écrivoit aux Eglifes

de Tolose, Alby, Montauban, Castrese & autres circonvoilines : exortées faite prompte Jevée de Soldats , & amas d'argent, & moatrer en efferla Foy, & le zele qu'avoint à l'Evangile de Christ. Ayant fait une imposition generalle de deux cens mille escus; celle de Tolo'e faisant quatre mille. D'ou les quinze cens forent comptés chez Moinier, ou logeoit ledit Barelles, le reste baillé par échange ; remis ez mains de Fabry Cazanenve Tolofain & Seraphin Dupuy Parifien , & receu metpeix, dilans cette contribution n'estre condecente à la grandeut & dignité d'icelle : la Vabroile, & autres inferieurs la surpassans en liberalisé, l'ayans neantmoins retirée & rendue dans Orleans par ledit Fabri, depuis bani partie à cette occasion, par Atrest de la Cour. Laquelle n'ayant peu vaincre par prieres & calomnies, eurent recours à la rebellion : Acezat & Mandinel introduits ala Chambre dorée le 9. May apresmidy luy declarans ne se vouloir plus fier delle 2y ant conjuté contre leurs vies, pozet les armes, ny congedier les forces estrangeres que les garnisons n'eusseus ruidé les Eglises, desquels la Cour admirant l'audasse, & temerité: la magesté de le justice mesprisée & mauvaise opinion, qu'ils avoint conceu d'elle leur commanda s'assembler de teches, & exorter ceux de la nouvelle opinion se contenir sons son autorité: prometrant estre à l'advenir si soigneuse de leur salut que de celuy des Catholiques suivant l'Edit.

Ouverture de paix. Trahison découverte. Capitouls reprimex. Parlement providant.

CHAPITER XXIV.

A Cezat congedié, avec son compagnon, s'arresta & recomença nouveau propos, disant avoir excegité quelques moyens, pour appaiser seur different, lesquels par luy sommetement recitez, la Cour trouvant ac-

Hii

compaignez de quelque espece de raifon , eue deliberation de confeil, leur comanda temettre par escrit devers elle un ou deux jours apres tels que bon leur sembleroit, & prendre soigneusement garde, que le public ne print aucun domage à la venue des fourains, artivans à grandes troupes à la Ville, desquels un bon nombre y estoint le marin subtilement escoulez, signe certain de leur persidie. De laquelle ledit de Mansencal fut bientost certifié à l'ouverture d'un paquet rendu à la mailon de la part des Sis. de Monluc & Terride, fingulierement des incluses escrites de la ville d'Orleans audie Si de Monlue, contenant entre autres advertiffemens comme ledit de Lanta y avoit promis trahir, & livrer la ville de Tolose ez mains des Hugenots le quinze dudit mois de May, s'y acheminant à ces fins en diligence. Lesquelles leues manda venie une partie des Capitouls, & leur fit une grave reprimande, telle que meritoint de leur deloyauté envers la republique, & le meme danger qu'efloit plongée par teur melchanceré. Es le lendemain jour de Dimanche entra extraordinairement an Palais avec de Paulo, d'Affis, Lathonis Presidans, & huit Confeillers choisis de la Cour, pour aviser du salue de la Ville : on manda venit d'Arean, Acezat & Ganelon. lors trouvés avec Pastoureau vestus de leurs manteaux, & cobbes Consulaires à l'Eglise S. Estienne asfistans au Sermon, bien que ne feut leur parroisse (Dieu sçait si c'estoit par devotion, on pour diffinuleries conseils de leur trahison) & leur ayac en premier lieu demandé les acticles, & conditions de paix qu'ils avoint propolez le jour precedant, respondirent que les principaux de la nouvelle religion, aufquels avoint à faire étoint all z enclins à la voidange des forains & n'avoint encote determiné for lefd. atticles, mais que par tout le jourren. fergine une entiere relolation. Interrogez for la conspiration, & entrepule de leur co npagnon, diceut qu'eu vain entreprendroit ledit de Lanta, s'il avoitobeen telle mechaelte eux êtans

fes collateraux, prets en un moment allembler une puissante Armée, pout la deffence de la ville, quand la Cout le commandeta, & y commettra tels sufficans Capitaines qu'elle voudea. Dou s'estant despartis, la Cour providant manda foudain en poste au Sr de loyeuse Lieutenant General de Languedoc l'advertit de l'estat des affaires du Roy & de la ville : fcachant que c'estoit de son devoir envers le Pays & Sa Majesté donna charge audit de Paule tenir prets deux censhommes armés, prins des plus honnestes Bourgeois Catholiques: & audit Cognard renforcer la garde des Eglises. Sollicitant incessamment lesdits fieurs de Monloc, & de Tetride par frequence de lettres, & Messagers multip'iez, hafter le secours, & ve nit promptement a l'extreme danger, & necessité de la ville , duquel c'eftoint les premiers avifez-

Murire attempté.

CHAPITRE XXV.

Ependant les Capitouls pour li-Obtement franchie le saut de leur conspiration, conjusant la mort de Pierre Delpech Citoyen tres-fidelle, & zele Catolique, ne au public entendo a trafique verlé ez bonnes lettres, medioctemene riche, prudent, vaillant, & hardt, grand ennemy des Heretiques, entretenant ches loy puis trois mois a ses despens un bon nombre de Soldats faits aux armes pour la dessence de sa personne, le mitent en girde à la porte d'Arnaubernard.D'ou s'estant retiré de bon heure (non pour le relever de paine mais pour le garder des embuches de les ennemis, l'a. yant laissée en bon estat. Apres la fermure vinge-einq Soldats fortans de garde portarent les Clefs à la maison de Ganelon Capitoul pres l'Eglife S. Sernin accompagnés de son laquay,

ledit Ganelon les attendans fur la potte d'icelle, de laquelle en hors ne voyant Delpech avec eux, se print a dire encolere par telles paroles. Le n'eul. le jamais peule qu'il le fut tant oub ie avoit commis cette charge aun simple laquay: Direz luy que demain je luy parleray. Aufqueis les foldats ayant represente que tout aloit bien, & excule leur Ma fire fur l'indilpolition de sa personne, continuant leur chemia vers la Porterie feurer affaillis d'un grand nombre d'Elcoliers envison cent, ou plus fortant du Collège de Maguelone, le ruens sur eux a corps perdu, & fuivis d'une autre troupe par derriere du College de Perigon voisin de dit Ganelon qui les chargetent de tous cottez, les murtrissans de coups, les desatmerest: & en blaisse rent deux apartenans audit Delpech: crians & mon Dieu fi tenions vollte Maistre Papiste, nostre grand ennemy: non fans caufe, la Cour l'ayant delpuis esseu Capitame de la Rue des Changes, ou failoit fon habitation, en elgard a les merites , & aux fraix par luy expozes a l'entretenement de la compagnie, & fait pendre Ganelon en figure du nom trassire & deloyal de celuy qui conjura la mort du Glorieux Empereur Charles le Grand,
jadis Nostre stoy tres-Chrestien: nom
s'y detestable, que c'estui-cy; qui
n'a seulement attanté sur la vie d'un
bon Ciroyen: mais aussi de tous les
Catoliques; pour esteindre la memoire de la Fôy, & violet les Sepulcres
Saints des Apostres.

Articles presentés à la Cour.

CHAPITES XXVI.

E jour suivant onzieme May avat Lmidy, les Chambres assemblées, let Articles de la Paix endrogine cydevant chauchée seurent par ses mesmes Acezat, Roget Duprat, Anthoine Croset, & Capot Capone, Florentin presentés à la Cour au nom d Huguenots escrits en François de la

main dud.Florentin, non figués come s'enfuit. Tous les degrez des magistrats de la ville : souverains , moyens & inferieurs. Le Parlement, Seneschal, Viguiet & Capitouls de l'une & l'antre Religion suivant l'edit du Roy, Les Grands Vicaires du Siege Me rapolitain, & Abbe S. Setnin, & Atchidiacres, Celariers, Syndics ayans charge especiale e l'un &l'autreCollege. Le Grand prieut S. Ican de Hiesulalem , ou son Vicaire: Les deux principaux comendeurs, Syadics, & Procurcuts avec procure expresse de leur ordre : tant a leur nom que de toute l'Eglise Totosaine, ensemble de tous les Escoliers Reguliers & Seculiers (& avoing esc it irreguliers, peut estre pat moquerie) R. Aliez, I. Borderia, I. Babut, I. Maurel, I Genelard, L. Urdez, I. Lacalmontie, S. Superlaut Docteurs, & Advocats en laCout, A. Tournier Procureur, P. Delpech, les deux Madrons freres; I. Roguier, Rabastens de Colomiez, B. Aiguelplats, G Daulion, G. Lalaine, I. Bole, B. Cere, I. de Sus,

I. Gerand, P. Belin, P. Gargas, F. Mandinel, & G. Maubert Citoyens de Tolole, tant a leur nom, que de tous les autres Catholiques prendront a leur protection, & fauve garde les Ministres, & Sectateurs de la nouvelle Religion. Et les Ministres G. Floté, Blanchard, Percin, Laborderie Secretaire du Roy, B Traynier, 1. Toronde, I. Fabri, I. Terlon, B. Puimisson, I. Crozet, I. Petti, I. Capdan, I. Carpantier, M. Moliet, Olive, I. Annete, Santerre le Conte, P. Gayral de robbe long ue. R. Prevost , L Dumazel, A. Serrapij. Huon Lacoste, A. Podio, Procureurs, Ferrier, Darand, Roger, Mo. nuret, Cajarc, Patrice Medecins ; Re. ger, Frat, A. le Brun, la Salie, P. Denos Mallefique , P. Toron , B. ville, I. Garaul J sieut de Viellevigne, P. Drot, Mondozil, P. Rabaudi, E. Ferriet, I. Chamayon, de Mauran, I. R bert, Gabriel Dusol, Capo Capone , I. Cance , I. Gautier, A. Batin , G. Peliffier , I. Baille I. Bonencontre , G. Cammas , Iean

Gilles, tant a leur nom que de l'E. glite Universelle de la nouvelle Religion prefleront melme fidelité cavett les Catholiques, & leurs Eglises. Et pour iceile garder inviolablement, obigetont respectivement tous & chicuns leurs biens. On pozera les Afmes d'une part, & d'autre. Les gamisons delogeront des Eglises, maisons privces, & outres lieux, tous forsins & foldats de l'un & l'autre party vuiderunt la ville, & Fauxbourg d'icelle dans vingt-quatre heures a peine de la hare. d'Hors en avant ne y aura que quatre ou ciuq portes de la ville ouvertes gardées de ceux de l'une& l'aqtre Religion, & ce comporteront toujours en paix les uns avec les autres fans envic ny debat.

Ajoustant auf i. articles les noms de ctus qu'avo Ct designés pout être allociés & perpetues à la garde des portes.

A la porte du Chateau. Delpech,&

du Prat.

De S. Estienne, Roguier & Fet-

Arnaudbernard, de Sus & Lasfalle.

97

Du Basac'e, Beliu & Baille. A la premiere du Pour, Madron jeusne & Mondoill.

Aux Ports & Passages de l'eau , pour saire tendre les chesnes, & arre-ster de nuit les baeaux; Madron le vieux, & Druillet.

De quels paralleles la republique Françoise estoit ja puis long-temps administrée. Les Catholiques associez aux heretiques, en toutes charges, & sonctions publiques, avec pareille puissance, & authorité; ez liqux nottament ou les Huguenots avoint quelque pouvoir.

Noblesse arrestée. Capitouls prometant sidelité.

CHAPITES XXVII.

PATTE lecture desd. articles, la Cour manda venir les Capitouls par l'Hussilier Boudet, lequel n'ayant touvé à l'Hostel de Ville que Mon-

gelquieu, les autres s'eftans efquivés milleurs : de Vabres Senechal nouvellement attivé de Grenade se prefenta failant du bon , & vigilant Magiller, & remontra, comme un lylene entre les muses, les dangers ausquels la ville estoit expozée par la multitude des estrangers, au deffaut des Viguer , & Capitouls nayaus teneu conte les faire vuider, suivant les Reigerez commandemens que leur proit faits avant fon depart. Aquoy la Cour a les advertie, ulant de la pruplance ac ouflumée, apres l'avoir el-gouté luy deffendit renfemb e à toute la Nob! fle du ban & riereban, te. nant fi. f du Roy en log gouvernemes lors y eftant , que le devoit le lendemain adembler devant luy ne bouger en te trouble, & necessité de la Ville, pour luy affifter à peine de defobeillance. & d'elle declaré rebelle à la Majesté juiqu'à ce que serousson bon p aifir l'app, lier ailleurs. Et apres midy Ducedte, Dateau, & Acezat s'ettana pretentez a la Cour de rechel affemblée ayant encore mandé venir

les Capicouls; interrogez qui leur avoit bailles lesd. articles non figneza Acezat respondit que le son precedant la femme les avoit receus en son absence, juraut ne sçavoit de qui. Sous auquel augure la Cour prevoyant la perfidie & peu d'alleurance de ces deloyaux, leur commanda tres effroitement à peine de crime de leze Majeste prendre garde que rien ne meladvine au peuple Tolo ain , ne tien plus faire comme ils souloine par faintise, & di flimulation, prontement congedice les forains allambler les forces de la Cité, commette à gens sidelles, & af-Teurez la charge de l'Arcenal & Horel de Ville, ou estoint les canons, & atmes des Citoyens, auquel presidoint ez conseils de tous les affaires publiques des Conscillers de la Cour, & intercompre de tout leur pouvoir la Cene, pour la celebration de laquelle, felon le comun bruit ceux de la vou. velle opinion avoint designé le jour de la prochaine feste de Pentecoste, pour tirer grand nombre d'estrangers, & mettte la ville en tumulte. Ce que par

TOWN TOWN

Ducedre ils accepterent tres volone tiers, avec plus de joye, & contentement exterieur, que n'avoint onques montré auparavant : prometans vivement executer toutce deffas . & fuiviele vouloir de la Cour : empecher la Cene, pour laquelle ceux de la nouvelle Religion se devoient assembler, s'il estoit besoin avec le tanon :tamaffer en peu de temps quatte cens hommes atmez pour la deffence de la Ville, non fulpects d'herefie, & quatre Capitaires Catholiques: & elire douze, ou seize des plus notables Bourgeais auffi Catoliques , pour leur affiftet ez confeils, desquels desiroint infiniement, & Supplioint les Sis. de la Cour effre les auteurs , & les chefs. Pour faire croyre que toute leur intention ne tendoit à autre fin qu'à l'utilité publique, ayans nomméfut le champ Bazordan, Cauvi, Clermont, & Trebous pour Capitaines: des Bourgeois plus honorables, & mieux experimentez, Aliez & Babut Docteurs & Avocats en la Cour trescelebres : Accurle Bosquet Sr des Ifsars, & I. Roguier: P. Delpech & F.; Cox: I. Lalame, & Gestes: Madron le ve un, & B. Dulaur lasssanties sin restant au choix de leurs compagnos. Et la cour esseu Dusaur President. Dalnon, Solerie, Forets, Papus, & Doboure Conseillers pour presider, & allesteres de conseils.

Invasion accelerée. Publication d'Armes. Disposition de la Cour,

CHAP. XXVIII,

Es rebelles aussitot advertis de ce qu'avois essé fait à la Cour par les Capitouls, ou par la Cour mesmes voyans seur entreprise interiompue, s'ils ne l'acceleroint, resolutent anticiper l'execution d'icelle, avec telles forces, qu'ils avoint sans attandre le jour de leur Cene; s'estans le même soit atmés, & saiss de l'Hossel de Ville à l'induction de leur Ministre sous la conduite de quatre Capitaines: Sauxa

Sauxens, Sopete, & Dupin l'aint, d'autorité des Capitouls (les quatre desquels Dareau, Mandinel, Ganclon , & montelquien y furent enclos) de trois portes de ville : Portenenfve comunement appellée du Ministre, luy ayant servi de passage prechant hors les murs : Matebouf & Arnaudbernard: trois Colleges, S. Martial voifin dudit Hoftel, Sie. Catherine, & Perigort: & toutes les mailons privees & lieux eirconvoisins que pea. rent lad. nuit farprendre d'allaut : dequoy le Patlement espouvanté avec le peuple le jour aprés donze dudit mois fir publiet que chacun euft'à prendie les armes pour le Roy , & le faire fien, & de la Ville , & se rendre au Palais: tout incontinant abbatte les ailles, & projets des boutiques, sous lesquels l'ennemy le pourroit cachet, & teuit toute la puit lumiere aix fencitres Envoya postes ez villes, & chateaux devillages des environs, leur cajo se dre foudain qu'apercevroine aut fee cours des Huguenois venit à Tolofs Sonnet la cloche, s'allembler &cours

fus de tout leur pouvoir le compre, diffiper , & tailler en pieces. Fit porter en diligence au Palais, grande quantité de poudre à canon euclose à la tout du Balacles & mettre en affeurance le tresor du Roy. A l'espargne duquel, celuy de la Ville chantez maios de l'ennemy, le nerf de la guerte defaillant , voyant les affaires prefsez, entraen contribution; Mansencal baillant le premier vingt escus fol chacun des autres Presidens donze, 84 confeillers fix. Et ne pouvant d'elle melmos exercer to vies cha ges publiques au lien de traitres er a des Capitouls fidus: res au grand splatt-diffement, & congratulation du petpie, periones confula res, de rate & hamirable vertu : Aliez Borderia, de Saint Felix, Clapiez Colomiez, Lalandelle, Lalaine, Madion le joune, & Gaston Dupin. Le peup e Catholique, que y qu'il ne feut pa eil a l'en--lim puis sh sidmon si suchs ind mille combatans bie s en couche, occupans la principalle Forteresse dela Vil le avec l'Axillerie, Armes & munison de guette, que de long-temps les Capitouls y avoint preparées aux despens des habitans, accoureus de toutes pars legetement au rendevous, avec telles armes qu'il pouvoit, sans nulle aprehention de la mort comme s'il alloit combatte les yeux sermés, à la coustume des Andabaces, perçant les maisons, chargeaut de cailloux & autres dessances, les toits & senesties d'icelles, & venant au combat au seul nom du tout puissant; duquel voyoit despendre son salut.

Noblesseen devoir: Senêchal revoltée Charges des parties.

CHAPITRE XXIX.

Trandant les forces, qu'on allembloit pour le jetter sur l'Hôrel de Ville, & rompre celles des ennemis. Gaston de Foix, Conte de Carmain, Cauni, Barordan, Lamezan, Trebous, Capitaines: Les sieus de Clermont, Dandofielle, Verdale, Gardouch, Ricant, Baniac, tross Savignacs freres, & autres Gentile-hommes, lots aussi mal équipez, avec peu de fuitte venus les prenters aux secours, feurent bien receus de la Cour, par elle admonessés avois courage, & le salut de la Ville recomande pour la fidelite que tous et lemble devoint au Prince , & à la patrie, baillant le Gouvernement au Conte de Carmain. Ce que de Vab es ayant a contre cœur le presenta un peu apres accompagné du Viconte de Monclar, Monbeton, & Laballide, s'oppolant au gouvernement come chef & Prcfi. dant de Province, luy fut repondu que ce que le failoir en cette presente, & prgeate necessiré ne luy portoit aucur prejudice, & feut exorté faire la guerre, combattre vaillament avec les autres, & tenir fermée la Sepéchaussee, voisine du Palais, pour évuer le danger, qui pouvoit advenir. Et lors led. de Vabres connoissant affez le soupçon & defiance, que le Senat avoit de loy a ce plaignant austi des villetes neufves, qu'il avoit aperçues entre le Palais, & ladite Seneichanffee torneer de son costé, la porte murée au desfous. Dequoy ores la Cour s'en feut excusse pour l'adoueir & retenir en devoit, incontinent fe retire, vuide & abandona laSenéchauffée: à laquelle aussi tost Dalzon milt bonne gatnison. Les habitans de Grenade ad. joutans plusieurs crimes a son evidente desertion. Au despartement der charges, Ricault ayant le commendement de la porte du Palais avec Pe Gargas Citoyent fidelle, & diligent sinfi des autres. De Clermont, Trebous, Gardouch, & deux Savignace de la Daurade, & proches advenues de l'Hosteli de Viste : Blaignac du Bafacle : Montmaur, Bazordan & les autres pour combatte l'ennemy en rous lieux, marcher ça & là, suivie le corps de garde, & ce joindre, or l'occasion se presenteroit. Apres y estant surreneu le St de Bellegarde jadis Lieutenant du feu le Marechal de Termes quelque temps auparavant decedé en grand honneur: & acouser

de grande vitelle, le Sr de Fourque-veaux Gouverneur de Narbonne, mouvans par leur conseil, & prudence les affaires de la Guerre. Le secours des lieux circonvoisins peu à peu temphillans la ville, de laquelle celles des environs voyoint dependre leur falue Dieu les y envoyans à temps oportun pour son hanneur; & gloire, au soulagement de son peuple desoic Pierre Delpech , & Laques de Sus regranchans la rue des Changes , faifans rampart de la tetre provenant du fossé, & une forte batticade par detriere de grands vailleaux aussi comblez de terit, que manifent de trois faucou-Braux, pour fermet le passage à l'en. pemy.



Escarmouches ez. Places de Roaix, & S. Estienne. Rue des Changes: & la Pomc. Massons basues, Ravage S. George,

CHAPITRE XXX.

E combat commença le l'ende-main à la place de Roaix : ou Saux estant venu par la pou pointerie, partant de l'Hossel de Ville, avec lean-Robert marchant, & une puissante Troupe d'Infanterie Heretique, environ dix heures de nuit, pour prendre d'affaut le Convent des Carmes cerné d'une aute muraille, separé des maisons, & de la se jetter dans le Palais; feut vivement repoussé par le Capitaine Monmaur, ledit Roubert tue: Si tost que surent resirez l'entrée du Puiclos, par laquelle estoint passés, bouché d'une espesse muraille de lainea grand balles entaffées, & la maifon de Iaques Bordes bourgeois y joignaun Garnie d'aque bufiers Catoliques pour Coutenie

soutenie le choc de l'ennemy qui la batoit à coups de mosquetades, & coleuveines, da monaftere des Religicules S. Pantaleon, premier faili & faccage. Et le jour suivant les Higuenots voyant ce pallage fermé, le mitent en deux troupes les uns prenans le chemin de la Pierre, les autres de S. Estienne, pout se rendre finalement au Palais. Les premiers desquels feurent par Delpech incontinant repoulfez, pois les Changes jusques à S. Rome & contrains le retiret , les auties s'eftans paifiblement rendus à la place S. George lans relistance sous la conduite du Capitaine Sauxens : ou tavagerent & verfarent grande quantité de vin , qui estoit à l'entour : pillarent l'Egiile: descenditent les cioches, & les apporterent à l'Hoffel de Ville, avec le via restant encore en nature: & pallage outre, croi l'ant la fureur des armes aux approches de l'Eglile S. Efficone , Cardailiac grand cloche d'icelle founant pour alarmet les Catholiques: le Comte de Carmain, les Ses, de Montenaur, d'Au;

K,

doufielle, Savignac, Paviez, Gar. douch , Ricaut & Verniole y vindret en diligence demy armez avec les forces que lors estoint affembiées au Palais, & de la premiere pointe les repousserent jusques à l'Hostel de Buet Conseiller en la Cour entrée de lad. zuedela Pomme, ou Saviguac, Ricaut, & un soldat de la compagnie de Montmaur furent tues : combarans des coups tuez d'une tout & senestres des mailons hereriques, delquelles faisoint pleuvoir sur les nostresemmi les rues les caillous, arquebulades, mousquetades, & semblables tormens de guerre: le Comte de Carmain, Vetniole, Gardouch, Montmaur, & deux autres foldat blaiffez & en tel effat spportez hors le bataillon, au grand tegret & estonnement des posties. Lelquels toute fois reptenant contage donetent fi vivement techarge, que chalferent de rechef l'ennemy du long de lad, ruë julques à la mailon de Cadillac, maistre des Ports & Passages, vaillant & liberal citoyen, contribuanti la solde des garnisons des Eglises ou

les seules tenebres de la nuit mirent finà l'escarmouche, la plasse demeurant aux rebelles: qui apres avoir vaque l'espace de deux jours au fiege dicelle, les petites pieces ny pouvant luffice, y litent trainer des canons de l'Hostel de Ville : lesquels ledit Cadillac voyant Braques devant sa porte se sauva tout a point ez mailons voisines, & sa semme se randit au Capitaine Saux; avec les petits enfans, luy ayant a grand estasson de larmes promis la Foy: & se retira à la place de Roais, & mailon Daffiz Presidant deserte . & inhabitée. Ledit fieur estant lors avec sa famille chesles Torneurs ses beaufreres, plus proches du Palais; ne le tenant affeute chés foy. Desquels mesmes l'Archidiacre presidant de la Premiere des Enquestes grand ennemy des Heretiques, cestoit absenté de la Ville, pous le preserver de leurs mains.

Capitaine en. detresse: Rumeur entre Heretiques.

CHAPITRE XXXI.

SAVX de retour a l'Hostei de vil-au lieu d'estre cheri, & gransié de la diligence, fut grief vement ton-cé par le M nistre d'avoir laissé alter a rançon, le Ma sire des Ports disant en outre a Duccore, & Mandinel, qu'il estoit toujours traiftre, & mechant, quoy nonostant, ayant pris halaine, sevint au con bar contre les nostres du long de la méme rue. Pendant lequel les con pagnon elmens de ses paroles : l'eurent en pareille oppinion de perfidie, prenans argument de soupçon, de ce qu'une pauvie semme de la rue de Ville-neufve jadis norice du fils de Pierre Saluste Confeiller en la Cour l'essoit ale voir : & saluer auditHostel de la part d'une houneste Damoiselle mere de M. Pierre Gargas Conseiller Catholique, gendre de M. Thomas Forés aussi Con. feiller, belle-mere dudie Saluste ches lequel elle se cenoit pres le Palais, causant le trouble: & lay avoit dit comme ils estoint matris qu'il feut en celieu, qui luy devoit eftre malheu. reux , & infortuné. A cette occasion l'accusaut avoit secrete intelligence & recompence de la Cour pour livrer ledit heu & les mettre tons au fil de l'espée, é la perte & rulne de la nouvella Religion, par la mesme avarice congedié le lecours de Montauban, & commis plusieurs autres indignités. Surquoy Barelles les ayant confirmés en cette opinin, & decoché de la part semblables traits contre la reputation dud. Saux de l'agis d'Effienne Ferrier & d'an nomméMalparti le tapella incontinant du combat-par Fossac difant avoir besoin de luy, pour delibeter d'un affaire d'inportance , requetant la presance & authorité, & soudain que fut entre le saisi- de la main, & de l'advis de son conseil la livra a Ducedre pour le mettre aux fers, & dessendre en baste foste, lieu plus au-

Kij

stete & difficile, pour la garde der prisoniers appelle l'infernet, ce que ledit Ducedre n'olant si tost executer. de peur que les Soldats que estoint au tour des prisons, ne murmurallent voir fi confusement, & indignemnet traicter leur capitaine. Le Ministre s'aprochant d'eux, represanta les causes de son emprisonnement , & trabison parluy conspitée contre eux & tous ceux de leur lecte ou pour l'interest commun faloit prendre garde, que par ladesloyauté d'un seul Capitaine chacun d'eux ne feut exposé à la boucherie : les exortant ne prendre en en mauvaile part qu'il deffendit la cause eldits lieux avec Polastron son complice, jadis par luy mandé à la garde de Porte neufve cometant Ducedre & Mandinel Capitouls pour y proceder. Saux ainsi cruellement, & iniquement vexé des siens, ayant comence quelque peu lentir les peines de la Majesté Divine & humaine par luy offenece, qu'il a despuis quand aux hommes entierement fouffrems au supplice, acomplissant la prediuca de ladite de Gargas. Les Capicouls, qui la estoint aussi engagés, & captives sous le pouvoir d'un Apostar, & lie du peuple sans raison, ou souloint comander; vivant a discreption d'autrui privés de chere compagnie de leurs femmes & enfans, deplorans les infortunes evenement deleur malheureule éntreptile. Bruyans les uns con. tre les autres comme bestes lauvages enfermees : le reprochant leur mauvais confeil , jusques a s'entrebastre a coups de poins, & larmoyans coinme femmes, confus en eux melmes: deteneus à la mercy des estrangers, leurs hoftes & enuemis, ne leur permettans leulemet l'ouverture des portes a prix d'argent, ny autrement pour le garentir de la main du boureau prest a les executers plongés au goufhe deleur oclocratique ura micalans avoir preveu au point de l'execution, le malheur qui les tellonoit, non plus ne moins que beftes brutes.

Gens innorans leur mort, & fortune f.sture.

Estant informnez n' ont sou g arder mesure.

Escarmonches à la Daurade & Ruë des Changes,

CHAP. XXXII.

E mesme jour une troupe Herei-Liqué prenant de grand surie le chemin de la Daurade, par la rue des Chauderoniers sut vaillament repousée jusques an Collège de la compagnie de Iesus, jadis I Hostel de Bernui, par lesdits de Clermont, Trebous Caravelle, & deux Savignaes freres, survivans a celuy qui avoit été occis à la place S. George: les pourseivans de telle hardiesse, que plusieurs Gentils-hommes & braves soldats y demeurarent sur la place, méme l'an desdits freres nommé Cotis. L'autre patrie se ruant contre les marchatts a d'étail du long de la grand rue, trouva resistance pres l'Eglise S Rome d'un bon nombre d'Arquebufiers Catholiques commandés par le Capitaine Delpech, & Bo é honefte citoyen , les uns poze en pleine tue; les autres ex boutiques, & ruelles d \$ coftes : defquelles les ennemis forent vivement combatus d'one elpelle fumée , & ronnerre d'Arquebulades, juiques au foir ; repoussés par devant de coups de pierres titées de la barricade . & y feurent rués trois enleignes, & grand nombre des aissaillaus, enlemble quatre Soldats de la compagnie de Delpech. Lequel & Bolé, le l'endemain quinzième dud. mois au point du jour occupés à l'ex. pugnation de trois maisons Heretiques qui les endoumageoint. Les cunemis va nous vindrent encore plus furieulemet qu'auparavant par la méme tue vers S. Rome les recharget jacallés deld. linges anlquels Boyna. guer Docteur ez droits, pront & hardy Capitaine, s'estant veneu joindre bien armé avec feize Arquebufiers: tous enfemble les repouffaceut en peu

de temps jusques à la derniere potte du College de Saint Martial, puis laquelle retournatent à la barricade sans proceder plus ayant le reste de la matinée.

Catolique fommé. Son inciflance.

CHAPITRE XXXIII.

A Vant midy pandant qu'on prefarmé porrant un mouchoir à la main
vint semondre Delpech de la patt du
Capitaine saux pozer les armes, &
quiter les combats pour le saint de
luy & des siens, n'ayant comme il
disoit, forces pateilles à celles de la
nouvelle Religion ne quasi experimenté la roideur de leur bas : si tous
ensemble mettoint la main aux armes
contre luy & les Catholiques : s'ils
essanciont leurs soudres preparés : &
sal'oint tonner l'Artillerie, quavoint
aleur pouvoir. La preuve ne pouyant

reuffie qu'à la totalle ruine d'eux & de la ville. Lequel Delpech pouvant retenir, & mettre en pieces comme un espion par le droit souverain de la guerre, l'ayant congedié, disant qu'il le communiqueroit a les vo fins, pout de la à deux heures luy rendre réponce, alla vitement an Palais le faice scavoirà la Cour ou le President de Mansencal luy ayant demandé premier fon advis, Delpech respondit qu'il symoit mieux mourir demandant nouveau secours pour avec les ficas relifter contre l'indomptée fureur des adversaires : qui ne le pref. foint que pour avoir le Palais. Quoy fait le retira a son Bataillon, bailla six foldats aud. Bolé, la vertu duquelétoit affez connue à l'eunemy& rangea les autres fix a fix en deux ruelles, pres S. Rome, ez avenues de la place deroiax & du Puisclos. Et lors le Heraut des hetetiques de recour à la barricade, fit réponce le falut de luy, & desficus ne luy eftre fi cher, qu'il voulut permettre que la Foy Catholique avec le reste des citoyens en seut aneantie: s'excufant fur la fidelité qu'il devoit a

Dieu, au Roy, & au pays: comme Saux & les compagnons feroint, s'ils estoint a son lieu : lesquels voudroit a sa volonie n'estre devoyez de la vraye Religion, & tenus pour fesennemis, estant telolu ne fauser la Foy a fon Prince, ny à la ville de Tholose. Le M. sager le priant instament de la par des heretiques ne s'opiniatrer davantage, avoir pinéde luy & des fiens : ceder aux forces de ceux de la nouvelle Religion, marris que iny feal , & fi pen de genstefiftent contre eux , & l'Evangile de Christ, & leur apiester 2 sonpet, s'assurant qu'avant la nuit mont gouffer de fon vin. Ce que Delpech recorquant au mespris de l'ennemy, se jouant entre les armes, manda dire a Saux que les comandemens feroint executez: cependant les Marchands leut aprestoint de bon vin & dragée pour esteindie leur foif & les defalterer, & neantmoins a prine manqueroit il a fos devoir, non plus que lay au fien. Et le heraut c'estant retird, il mit encore douze Arguebuliers à Saint Rome.

escarmonches

Escarmonches ez ruces des Changes? Ó la Pomme. Mariteaux a faire aproches.

CHAPITRE XXXIIIL

O' l'ennemy furieux l'ayant dement foufteneu par les nostres, ayant du premier coup de pietre perdu un Capitaine, eing soldats & un autre foldat du coup suivant conbatans vi-vement puis midy jusqu'a une heure; sans blaisset aucun des nostres, par lesquels ses nouveaux Chresliens ores tres bien armés de toutes pieces feurent constrains prendre quelque relache: Les Catoliques mal equipez, a corps & telle de Couverte peu d'iceux moiriones, cuiraces on mailes: fingulierement les habitans que les Capitouls avoint delarmes, melmes des ermes a feu fervans aux heietiques. trouvées a l'Hossel de Ville, Tellemene que nos Capitaines du Palais

Ļ

pour esquiver les arquebusades tirées lur eux emmi les quées, des fenestres des mailons, & autres lieux eminans par les huguenots, surpassant en vitesle, & cruanté toute maniere darmes trajétices sans feu, n'ayans en se combats aurres bastons en vlage, firent dreffer bien que trop tatt des manteaux de bois de chelne espez de demi pied, long de quatorze coudées: lar-ges de cinq assis au milieu sur deux roues en pente du devant, aptea pouffet, & conduire de deux costes, perlés de trois ou quatre visieres achagun bout, & en mandarent un a Delpech au point qu'il recommançoit laraque. Avec lequel aprochant del'Hotel de ville, les foldats a peine advancez audela de l'Eglise S. Rome l'aban-donetent & se retiratent espouvantes de certaine batterie de colleuvrines que l'ennemy faisoit contre la maison dudit Bole, & continua lescarmoumouche le reste du jour en pareil avãtage jusques a ce que la nuit les separa, come aussi la compagnie de montmaut à la rue de la Pomme, ayant heuseusement combatu des le Soleil levant; & repoussé l'ennemy jusqua l'eglise S. Pantaleon, le sieur de Lamote, & cinq soldats Caroliques y estant blassifés.

Fauce alarme de nuiel. Entreprises desconverces. Eglises profances

CHAPITRE XXXV.

Palais, esveillés du premier sommeil, saiss à l'impourveu d'une frayeur non accoustumée, au bruit de certains advertissement non veritables de quelques boute seux disas avoir aperceus les forces des Huguenots passer a bateau la Garonne pour saisse comme on disoit avoit esté arresté par les Heretiques la tour de Tanus commode, & oportune à l'expugnation du Palais, Moulin du Chasteau Narbonnois proche d'icelle: que Periot tres officieux & assectione à la cause, & communauté des insidelles, tenoit a louage

Lij

nu feut trouvé grand quantité de bout lets, monitions de guette, & amas de lettres missives, memoires, & autres papiers, découvras pluseurs mauvais conseils, & pernicieuses entrepules, desquelles auffi quelques gials soupçonnés de lancienne heresse, pouvoint efficereprix estant visitée par les Capitouls, & baillée en garde a Palati, homme vaillant, & proupt aux mains, fils d'un Docteur Regent de l'Université. Mais ce n'estort que doureur, eu esgard à lamertume que les vrais Catholiques fentitent à l'interieur, attaquez de cette effroyable nouvelle des triftes & lamantables accidans du Ponant. La maison de Dien ayant esté prophande, huit Eglises sacagées & contaminées par ses impies facrileges. Saint George, Saint Pantaleon cy-devant mentiones. Le Taut chef de Partoille Saint Orens (dans laquelle ses execrables avoint aussi fonlé aux pieds la Sainte Encharistie) de Nostre Dame de la Mercy : Chanoinelles de S. Sernin, des Augustines: & S. Quentin, Les trois Monaferes des Religionles : d'une partie desquelles la virginité sur violée, & changée en inceste perpetuel.

Invasson de trois Convens. Capture de Religieux. Catoliques repoucez-

CHAPITRE XXXVI,

Esquelles invasions pulle n'a été Dit dolente, & n'a taut flechi le cœur des citoyés Catoliques, que celle des deux Temples lacrées, larges & espacieux ,& Connens des Précheurs, & grand Observance, delices de lame, ornement de l'Univerlité: elquels la France n'a de pareile, ny par avanture le reste du monde de plus magnifiques : Entre lesquels les Bequins ne futent oubliez, envahis fans resiltance, lors n'y ayant que les simples Reit. gienx fans armes ne garnifon, infafilans louft nir le choc suffi despoutvens de secours, implorans l'ayde de plusieurs Capitaines forains, & des

Liij

principaux de la Cour : Au retarde: ment & negligence desquels les rebelles mirent le feu (a eux administré avec les fagots par un senateur voisin, & fa femme, aux portes barrées, & fermées par derriere, y entrarent les facagerent, en brulatent une partie, demolisent les Autels, cassarent, & mirent les Images a bas, comme avoint fait aux autres Eglises, mesmes de la Chapelle de Rieux de lad. Observance, par la porte de laquelle avoint fait ouverture, quia effe depuis murée: & firent prisoniers les Obletvans , quelques-uns d'iceux eltans par eux indignement traiclez : Les lacobius sestans sauvés par la grad porte de leur Eglise les uns sans froc, les autres sans manteau : ou trois de nos Capitaines, Bazordan, Gardouch, & Baynaguer venans du costé du Bafacle par la tue de pargaminieres avec partie de leurs compagnies, & tronpe de bateliers suivie d'une foule faifant environ deux mille personnes, pour chesser l'ennemy des portes brulees, le Convent des Cordeliets chant ja

occupé, profternatent de la premiere ataque sept. Huguenots sur le pavé, les autres s'estans un peu retirés : continuans le combat, jusquesa ce que la populace estonnée quittant le battaillon, voyant augmenter le nombre des ennemis du secours qu'arrivoit de l'Hostel de ville, furent conse trains leux ceder la place se retirer vers la porte Orientalle, illue des presux & Cloistes du Convent, & monter au sommet de l'Eglise: duquel voyans le feu à l'Infirmerie de coffé Daguillon: & les Huguenors dans la net, metans tout a sac, delsendirent prompten ent les degiés, & abandonnarent le Monastere, avec la perce d'un soldat.



Religioux en detresse tantez 3 & banis trois d'icenx Apostats.

CHAPITE XXXVII.

Ce constit les Heretiques in-Leenlez menarent captifs les Religieux de l'Observance liez & gatorez en nombre de soixante à l'Hostel de ville, & les presentarent a Batelles, Prince de leur Sinagogue, Apollat de l'Ordre de S. François. Qui leut dit miserables ignorez vous encore la verité de Dieu , & la folie de volle sureremon? En laquelle jay dementé sutre fois trop long - temps arreste. Quittez le froc , & prenez avec nous les armes pour la deffence de l'Evangile de Christ- A la voix duquel scois prestarent l'oreille, & l'un d'iceex nome I farn du pays d'Albigeois fot toé trois jours apres en pletne tue devant le College Ste. Catherine. L'autre depuis reconcilié avec les fretes failant penicence. Le dernier apelle Gonel ja-

dis compagnon de Estelles en son apostalie (lequel il avoit mené a Geneve & mis en aprentissage chés un Menusier, ayanc esté reprins au Convent de Tolose & Mirepoix empunaisi de verolle, & puis un an licentié de son Superieur en pourriture & langueur, s'estant fait connoistre a Bareles, feut tancé de ce qu'il avoit quitté fon maistre, & la Vide de Geneve, y aprenant une viille maniere de vivie-L'apretdisée un Diagre de la nouvelle secte ayant actaque un bonReligioux, peu ou point du tout vet é aux lettres pour disputer de la Foy s'excusant sur fon ignorence, luy montrant Frete François Guillet verie à l'estude de la Philosophie, & Theologie, afuble d'un manteau geis, uon use, luy die voicy un de mes copaguons qui vous escoutera dequel acceptant la dispute en langue Latine à la coustume de Cesez contre fon intention, voulant parler François pour estre entendeu comme il disoit des famelettes, qui leur affiftoint (desquelles plusieurs avoint la fuivy leurs matis & adulteres, &

voyant que le Religieux a cause du chant vouloit laiffer le mantean, ne fachaut a qui se fier , le vola de dessus ses espaules. le connois par la sueur de ton visage que tu te sens foible pour entrer en lisse ou le manteau te peze. Et le soir feurent tous enfermes par Mandinel du mandemedt de Barelles a l'estroire prison de la gehenne, s peine pouvant contenit trente personnes : Actaudans toute la nuit le martire, on autre espece de cruauté, qu'ils estointresolus d'endurer pour la gloire de Dieu, & la confirmation de fon Eglise, jusques au l'endemain que les bannitent, & firent fortit de la ville par Porteneulve avec un passeport du Capitaine Saux, & exptelle prohibition ni plus revenir a peine le la hart



Saint Sernin batu & affaille aproche de l'Hostel de Ville. Maisons brullées. Escarmouche furiense.

CHAPITRE XXXVIII.

SAINT Sernin Eglise Sainte & Sa-Setée; œuvre admirable de Chailemagne gardiéne des venerables Corpr. & Reliques des Apostres & autres Saints Martyrs, Evelques, & Confesseurs, des plus celebres de lumitters , encore entiere & incontaminée. convoitée par les rebelles, occasion de l'or & l'argent facré en œuvie inclus en icelle, fout pareillement affaillie . & barue des maisons Heretiques circonvoiunes, la batterie des Rues n'eltant fuffi aute; de la grand Tout carrée de Perigoti : & Haftel de Ville, n'ayans chévaux, pour y trainer les groffes pieces. Au lieu plus eminent duquel montacent a grand difficulté deux canges (non fans corrompte la

Tour de la pesanteut, pour bastre & demolir le Clocher & de la chute en foodrer l'Eglise par le toich, lesquels preis a jouer avant executer leur delsein, tacherent intimider la garnison aumoyen de certaines missives intetpolées, elerites aux Chanoines : L'une par contrainte de la main de la Rosille Chanoine en ladite Eglise & autres deux des melines hereciques aux noms supposez de Gaubert, & la Landelle Bourgeois Catholiques, & perfonnes consulaires neantmoins soulcrites de leur propre seing, estant tous trois prisoniers audit Hostel: contenans entre autres chofes, que le gardaffent du fet & du feu, que leur étoit proche & voifin & fedaffent anx forces del'Enemy, qui apres leur seroit cruel & inexorable si promptement ne se rendoint lesquelles le fraire de lanoaife print des mains de Brouce Medeciu Huguenot, & rendit en diligence au Chapitre, lors trouve a l'Eglise priant sans s'emouvoir grandement, reconnoissant la garde du Temple , & son salut ne d'espendre d'ailleurs que de la grace

grace Divine, contre laquelle nul ne peut attentet. Au point de l'execution les combats renouvellés vers Occidant le quinziéme dudit mois, le Capitaine Bazordan affisté de Barravi Conseiller en la Cour, s'acheminant du mandement d'iceile avec sa compagnie de la Dalbade a l'Hhostel de Ville par la rue des Costeliers, trouva refistance d'une maison neufve de Me. George Cotelier, faisant le bout du coing de la Magdelaine. Lequel no s'estant voulu rendre par menasses flas teries, ni voire par la Majesté de la Cour & prierre de les voilins & amis, feut constraint y mettre le feu apres avoir perdu quatre vaillans foldats Catoliques : plufieurs Heretiques y ayans esté brullez, & ledit George tombant du haut en bas tué de coups darquebusades par les soldats, & le puple. Et pallant plus avant aux aproches dud. Hostel de ville impaciant de sa longue detention, & temerité des ennemis mirent feu a vne grande fuitte de maisons teneues par les rebelles, desquelles les nostres estoint cruelle-

M

ment batus, pour s y joindre de plus pres : fans toute fois y patvenir, caufant les frequens affauts , & vives atteintes ; que ces (acrileges donnoint à ladite Eglife S. Sernin: vers laquelle ledit Bazordan furfoyant par necessité l'expedition commencée, apellé par Maurin estant acouten de grand vitesse avec Baynaguet, & sa compagnie, par les coins, & tuelles pres les murs feut poursoiry d'une grande troupe d'Hereriques venant du costé d'Arnaudbernard jusques au devant du College de Perigort: & maison rebelle de Brun Lasaile. Ou les coups de caillous, & acquebulades ne cessans pleuvoir sur les Catholiques l'escarmonche continua l'espace de six heures avec grand perte de gens d'une part & d'autre juiques ace que la maifon dudit Lafalle & fes contigues feutent reduites en cendre.



Maison Rebelle.

CHAP. XXXIX.

E Z Autres endroits de la Ville y avoit aussi plusseurs maisons notables mesines des Magistrats : desquelles grand nombre des nostres seurent bleffez, & enez en lieu de leur fervit de forceresse: Dauzone Conseiller en la Cour estant requis au commencemenedes elmutes par les Catholiques en petit nombie, d'avoir a leur gyde ceux qui estoint retités ez maisons des grands , ayant lagement respondu a ce propos, qu'il y auroit plufieurs d'entre eux, la presence desquels leur seroit dangereule, les loups ne se ponvant contenir avec les brebis. Sur toutes celles de Portal proche du Palais, estant remarquée, ayant la porte fermée, & au dessus une barricade tamplie de gros bois pour la destence d'icelle: Ledit Portal, & sa feme y ayans demeuté cachés jusques ace qu'estant forcée par les Catoliques feurent traipais à la Conciergerie avec grand quâtité de Chair qu'on leut pourtoit devant, toute apressée trouvée chez eux en jour prohibé, a grand difficulté garentis par la Iustice des mains de la furiense populasse,

Socours de Gascogne. Desfaite d'Heretsques les Berseil.

CHAPITRE XL.

A Rrivatent le jour mesme de Gascogne le Capitaine Corné avec
belle compagnie, que Delpech alla
recevoir à la porte de l'Isle, laquelle
sent aussi tot dispersée à la Pierre, ez
Augustins & autres corps de garde de
la ville, & l'Evesque de Cozerans acopagné de quatre mille ensantassins, ou
environ qu'il avoit assemblés en toute
diligence receu en grand honneur par
les deleguez de la Cour: & les Capitouls le gratissans a son entrée de c'est

acte tant memorable , & opportun, n'ayant rien espargné au besoin come bon Prelat, pour la deffence de son troupeau: sans s'arrester auxabois, & embuches des mecreans. Les tres IIlustres & vaillans Capitaines sieurs de Monlur, & Mareschal de Termes (lors auffi ne manquans a leur devoir, ayant donné si vive attaque au secouts des huguenots venant de Montauban, & Verseil à Tolose, conduit par le St. d'Arpajon, leur protecteur, alliste dud. Sr de Lanta: qu'il fue par eux deffait & mis en derroure : & ledit de Lanta le sauvant a Rabastens ; le surplus rompu &diffipé sans relache des paysans noujours armés & estemblés, pour leur courir (us les descouvrans sur les passages, & advenues au son du Toxain, luivant le mandement de la Cour. Ce qu'effant ledit jout fur les huit heures de matin veneu a leur notice le prindient a crier tous esperdus. ô Cloches malheureules! o Cloches nostre mi-Dr.

Derroute d'Heretiques sur le chemin de Lavaur. Cruauté d'Ebrail.

CHAPITRE XLI.

A veille de la Pentecoste seixiéme dudit mois de May, quatre enseignes de gens de pied envoyées de Caltres, & lieux circonvorlins au fecours des Huguenots sous la charge des Capetaines Saint Laurans, 1. de Combes, habitans de Lavaut : Citice Basquet: Mames de Mazamet Salvi. Ebrail. Lagarde: & I. Couderc de Verfeil: s'arresterent une partie audit Lavaur: & l'autre s'acheminant a Tolose soubs le drapeau dud. Lagarde, feut renconcontrée en tave compagne, & diffipée par ledit de Monine, plusieurs tailles en pieces, & massacres par la comune. Des mains de laquelle ledit Ebrail estant a peine pen evader avcc perit nom bre de foldats : au grand danger dela vie, le tendit de rechef and. Lavaur & la elmeu de froide vengence , alla furieux droit l'Eglise des Cordeliers, reintegrés par le Sr Dambres, heure de vespres gendant l'Office : de laquelle mill les portes a bas, entra dedans & y occie cruellement quatre Resigieux des plus tardifs à la fuite, les autres s'estans sauvés comme ils pouvoint un peu blest, z, & ulferes de coups d'arquebulades Rignac Docte personage leur Pere gardien, avec son frere Estienne. laques Imbert & un jeune Novice , lequel feut aussi tué d'une arquebulade desquels le sag innocert n'ayant pen assouit la soif de cette langive infernale : le corps more dudit Gardien eut le nés coi pé: les genitoites taillés , & fichés dans la chaste & venerable bouche la verge attachée a sa main dextre : apellé hipocriteen haine de la piete, & Religion , de laquelle effoit orné en la vie. Le corps d'Estienne pognardé: & les oreilles de celuy d'Imbert coupéis: la bouche, & la face dilamées, cruauté înoüle.

Trevefans intermission darmes. Resolu-Solution des Catholiques.

CHAPITRE XLII.

Ce jour les Hugueuots, & con-jurateurs de la ville de Tolose perdant courage, se voyant au dernier per ode de leur factions au grand danger de leur vie, periffans de taim, ayans grand dilette, & neceffice de vivres, & plus encore de poudre preffes à l'Hôrel de ville de rous costés, demandarent parlamenter a nos Capitaines de la paix, & de leur rediction les quatre Capitouls y enclos metrans a ces fins la main à la plumeice que le fieur de Bellegarde faifant scavoit à la Cour, tes e eves fuiet acordées julqu'aul'endemain matin. Toutefois sans intermission darmes. Avant la fin du jour ayant effé donné une escarmouche devant la maison de Bernuy, à laquelle les nost es par la conduite du Capitaile Gardouth, Gifant rouler devane

eux des vaiffaux voides, chaffarent : coups d'arquebulades l'ennemy jusques audela du College de Sainte Catherine avec peu de blessez. Et le l'endemain jour & feste de Pentecoste dix septielme du mois les Capitouls fiduciers avec les principaux Carholiques s'assemblerent a l'Eglise des Carmes. Apres avoir ouy le Divin service: & exactement consulté de c'est affaire: Tous colemble allerent au palais, & suppliarent la Cour assistée des sieurs de Foorquevaux, & Bellegarde Capitaines pour le Roy : donner ordre que l'Hostel de ville induement occupé des rebelles, feut remis par quelque moyen au pouvoir de sa Majesté, & dupeuple Tolofain, fans nulle condition de paix pour ne perdre l'occafion d'une victoire tant oportune : les forces ne manquant à la ville, tenans les ennemis bloques. Et de la se retitarent contans, ayans leurs Reque-Le intettinée.



Victoire inopinée tumulte. Saccagemes de Lavaur. Invasion de S. Sulpice.

CHAPITRE XLIII.

P Lusieurs cependant des ennemis ves secretement pratiquées par quelques uns des grands, leurs proches parans & amis estans par nos Capitaines renouvelles inclusivement juiques a l'houre de vespres , les autres certifier de l'intention de la Cour, de la Nobleffe, & des citoyens, ptindrent hactivement la foite de tous costés : la pluspare soreans à la foule par Porteneuve : quand apres avoir efte descouveris la laime donnée an Toxin de Cardai'hac feurent tumultuairement poursuivis par le peuple, & la Gendarmerie grand nombre mis en pieces emmi les champs par la Cavalerie, & plufieurs de ceux qui fenrent trouvés à la ville, & villages des environs par

le meueu peuple : & autre nombre infini de l'un & l'autre fexe) du fang delquels le peuple an mé ne se pouvoit a peine abstenis (mené prisonier devant les Magistrats: constrains essargir les femmes pour vaquer aux jugemens des hommes. Desquels Dieu pareitlement par la Sainte misericorde resetva un bon nombre apenitence. Quoy nonobstant ces avengles ne voyans les merveilles de Dieu, guidés de l'ennemy de la nature cavieux du falut des hamains, emalateur des œuvres Divines, en lieu de se reconnoistre & teunir à la bergerie de laquelle s êtoint devoyez, & téprendre la Foy de l'Eglise, en laquelle avoint esté baptilez, côme entans de perdition obstinez , & du tout endurcis en leur impieté batirent jour & nuit fans igtermiffion, & prindrent delcalade i Eveché & 1 Eglise principalle de Lavaur. la piliarene, & faccagiarent avec le reste de la Ville : foular ne aux pieds le Saint Sacré corps de lesus CHRIST; & mirent au teu les meilleurs liv es de la Biblioreque de Messire Pierre Danés Evelque dudit Lavaur, docte perlonage, sur tout versé ez langues Greque & Latine. D'ou se ruans sur la ville de S. Sulpice leur voisine, envaytent dassaut l'Egisse & le Chasseau, ces portes brusées: & pendirent au Clocher les corps morts de deux Prestres, & un Chirurgien qu'ils avoint tués a coups d'arquebusades.

DOMMAGES.

CHAPITRE XLIIII.

L'dans la ville de Tolose environ cent Catholiques; & plus de deux cent Heretiques: autant & plus de maisons brusées Catholiques ou hetetiques: & des heretiques environ trois cens pithées: infini nombre de livres, la pluspatt reprouvés messés parmy les bons, desquels autions betoin fripés soubs les pieds, amonceles & mis en cendre. Outre les pillages, degats & brussemens

brullemens d'Elglises de plus de vingt mille cons: dépendes publiques infinies, & dommages inestimables des personnes privées : Les Arts & les Sciences estant en silence; les Cours & l'Accademie fermées; la Trafique & l'ouvre cellée: & cous les nerfs de la Republique coupés. Restant le souverain bien de la Religion, que Dieu de sa grade a reservé, ayant testitué l'Ordre Saint Françoie, Saint Dominique, Bequins, & autres excepté les augustines, puis long-remps corrompues des heretiques, ayans quitté le volle, une seule reservée, laquelle feut mile au Convent des Religieules Saint Pantaleon: Leurs biens adjugés à la Compagnie de Iesus chassée de Pamies : Leur Chapelle aussi depuis offroyée à la Confrerie de Ste. Croix, Penitens noits de Tolose, Et cette grad masse de Charpenterie cy-devant mentionée dressée par les faux Evan. geliseuts en forme de tripot, avant elle mife a fleur de tetre, & confoumée par le feu du mandement dudit fieur de Monico, sans en laiffer aucu-

N

ne memoire, comme d'un Edifice

Prevost extraordinaire. Visites,

CHAPITRE XLV.

E tumulte apaife, cessant la fureur des atmes, la Cour reprint le glaive de la justice, pour punir les rebelles, ennemis du repos public, & voyant que les luges Ordinaires tant Royaux, que Municipaux, n'y pouvoint fuffire, caufant le grand nombre des prisonniers: lesquels la Conviergerie: & autres Prisons de la ville n'estoint capables recevoir; Crea Me. Iean Amodon Conseillet & Magistrat Prefidial, Prevost Extraordinaire, & Luge Souverain fur cette lie de ceditieux: & feut procede ez vifires des maifons, & lieux secrets de la Ville; esquels on trouva entre autres choses a celle de Gibous dans le Cloiffre S. Estienne joignant les Murs, grand

quantité d'eschelles de corde a mon ter sur le mur, la Tour Sappée dan œayre, vers les focés pour faire prom pre ouverture a l'ennemy quand l'os calion le feut presantée. A celle de Terondeles clefs de la porte de Mongaillard, plufieurs livres damnables & Tableaux exectables, en derifion du Saint Sacrement. A celle du Conte cinq cless de ville. Au puys de celle de Ducedre l'extrait de la missive de Be ze escrivant aux Eglises. A l'Hostel de Ville, & autre lieux grand amas de ficeile, & laffets de chanute déliée, que les Haguenots avoient arrestés pour estrangler les Catoliques qu'ils eussent eu a leur pouvoit apres la victoire par eux esperce fi le fort leur cust esté favorable (comme avoit esté fait à la ville de Geneve, lors de l'invasion d'icelle, selon leur propre confes. fion : Et singulierement des faiars ouys, & interrogés fut ce fait, qui feurent laifis aux champs, & menez a Tolose charges de tel bagage. Oatre lequel auffi trouvés plufieurs autres instrumens de cruauté, horribles ateciter. Nii

Huguenois executez a mort.

CHAPITRE XLVI.

E que Dieu n'ayant vouleu per-mettre par la bonté infinie, & intercession des Apostres, & Marryrs, expiarcuts des offences des Catholiques Tololains venans a Penitence, perfiltans à la Foy que par eux nous a efté enleignée en elprit de grace, & lumiere de verité, pour le fajut de nos Ames; desquels les Corps Saints, & Reliques reposent en leut Ville, fie tomber le fort sur eux mesmes, les arrestans ez lacs qu'ils avoint tandus, & les livrans ex mains des fidelles victorieux, captifs & ptifoniers, pour son honneur & gloire partie desquels ont servi d'exemple a leurs compli-ces, ensemble a leur posterne, mis au suplice pour crime de Jeze Majesté Divine & humaine. Le Viguier Portal eust la reste manchée à la place St. George, fichée a la pointe d'une lance attachée sur la porte du Chasteau Nathonois duquel pendárla vie fouloit potter le nom deGardien pour la dignité de son Office. Mandinel Capitoul conduit sut un petit cheval du Palais a l Hostel de ville avec sa robbe Consulaire: Br de la estant desanthoré, mené au soplice sur une charrette, y ayant pour consolateur un Iacobin, & Pe'erier de la Compagnie de lesus. Sanx les quatre membres coupés, la teste la derniere. Teronde, Santete le Conte, les deux lordains freres da Confeiller au Senechal y feurent auffi decapitez, & Iaubert Magistrat Prefidial, homme rabuste . & impatient, se vexant eltrangement sur l'echesaut, prenant la mort a regret, ores le doux & benin Cerez le consolat. A la place Saint Eftienne Boniol , lequel admoneste faluer la Vierge. Sacrée Mere de Dieu, respondit nestre langue Gabriel , & Delerm l'heretier de Rabaftens penda. A celle de Saint Sernin feurentaussi executez Denos de 👸 Anthoine lean Praticien devot, &zele Catholique, exhortant au suplice am-Niii

brasser la Foy de l'Eglise & prier la Vierge Marie qu'intercedat pour luy envers fon fils lefus-Chrift, fe print a crier voila l'hypocrite, qui a porté les arines avec nous. Son tiepas fervant de rifée au peuple jettant les yeur fur led. Ican affez cogneu de tous, Lafalle, son fils Colomiez, taffoit licentie, prenant a gré la mort exhorté pat led. Cerez. Tabire Docteur, Bilier Affef. four, ayant jadis procedé à la faction desdites calomnicules inquisicions cotre nos Predicateurs, & condamnation de ceux qui avoint ellé accuser du meurtre de Lamothe, Au jugemet duquel le trouvens descharges, feurent essargis par Arrest de la Cour, apres avoir demeuré un an ou plus en detrelle : y feut anffi biulee une femme trez abjecté fale & oblince pour avoit contaminé de ses excremens le Saint l'avoir de la regeneration de l Eglise du Taur & pandne devant l'Eglife Saint Michel , une autre femme coa d'inement apellée la Broquiere, grand ennemie des Carbeliques, co.sue lesquels avoint prodigiquements

combatu avec armes a feu. G. Fabrit Secretaire de la Cour à l'arbre du Palais. A la place du Salin Latoche Escolier natif Dalbi, peut estre innocent pyant efte tomultuerement tavi des mins du Prevost par la populace animée, & mis au giber fans connoilfan. ce de caule, ne figure de procez. La Cour même ne l'ayant peu avoir pout en connoillre, par un Huisier qu'elle y manda estant a l'echelle. Bonnefous, qui avoit abjurd l'hereste avant la sedition : Bodeville Imprimeur, antien heretique: Pharaon chapelier. A celle de la Dalbade le fits de Tabart, & Pierre Dapuy Libraire, qu'on souloit appeller Voscozan : sa boutique faifant judis le coin de la Porterie tournant vers l'Observance , de son temps, & la plus part des voilines-ouvertes a tous propos diffolus, & efcandalenn, depravant la jeunesta Catholique, & remplie de livres dannables, & reprouvés saus authorité, uy corre-Clou lesquels souloit publiquement expolet en vente Pialignet excess fruient executer a most en nombre de derx cens, & davantage, le nom defquels ne font eferite : & infinis autres diverlement chatiez felon leur demerices. Sans toute fois metice en oubli la notable hipocrifie de laquelle usa Teronde à la Cour pour garentir la vier Et l'Arrest de condamnation luy ayat effé prononcé, le print a dité, pat exclaviation à luffice de Dieu c'est pour ce que jay faucé ma foy me faifant de la fausse Romaine: & estant interrogé lequel aymoit mieux pour repaistre son ame : trere rotier, Cerez, on le lesuite : repondie ne les avoit connus, demandant Gibous pour le con o et & rejeta la Croix, que luy seut presentée : comme la pluspart de fes compagnons. Pendant lesquelles executions Patrice feut occis par le menu people, & jetté dans le sleuve de Garonne. Ma narc, & Petri prevevenus de mort naturelle à la Conciergene evitarent l'exemplaire. Rolland Prevolt condamné par sentence des Capitouls a perdre la teste avec Sarrapig, suspendit l'execution par voye d'apel: & Barelles for mis au suplice d'enfer ou fouloit prechet.

Comndampnez Par deffauts.

CHAPITRE XLVII

A Pres les reales executions les abdamnez par deffauts. Les Sept Capitouls deffaillans, compagnons dudit Mandinel par Arrest de la cour pendus en effigie à la place Saint George. ez trois potences, esquelles les quatre pauvres catholiques de l'esmute Saint Sauveur avoint esté iniquement executés. Mais se n'estoient Qu'idoles lesquelles comme dit S. Paul nesignifient rien : ces traicles , & leuts confederez n'ont pour cela cellé conjurer hors les meurs la ruine de la Ville : gens indignes de vivre, en lemble ceux qui les ont preservez. Et fcat procedé contre le Senateur incédiaire Iordain, & Lamire Magistrats Presidiaux : caddan , Carpanier , Bilion , Annette, Roux Advocate : Bartheleiny Prevost, Huon Lacoste, Dumazel, Vital Procureuts: Dupin le vieux, Sopete, caiare, Durand, Monvert, Brouffe, se gaudissans de la Messe par eux delaissée, sans expoir de reconciliation: En emble contre le refle des colpables fuitifs en nombre de trois cens, & plus. Entre lesquels Gibons Theologal de Saint Eftienne avec ledit Cerés, Docteur de la Sorbonne tres superbe, & arrogant, homme sale & lubrique, Innemy des gens de bien peste des Tolosains, jadis dogmanisant a Paris, intoduit comme loup ravillant vestu de pau de brebis, ayant aquis en son hypocrific quelque reputation, & au bruit d'icele, par les fausses predications, Allumeles flambeaux de l Heresie, & jetté les premiers fondemens de la guerre: noté de plusieurs male-fices, seut aussi desfaillant anatemati é par son Luge Eclesiastique, degradé, prive de tous benefices, & dignitez de l'Eglise, & commis au bras Seculier, pour crimes d'Herelie, Rapte, Adulrere, & sedition. Et finalement la Cour voyant les affaires pacifiées vla de grace envers ceux qui tenoient encore

l'Arrest, leur faisant ouverture des prifons, notament à la Bornerie, Crozet, & capo Cipone. Lequel declara par fon audition avoir inferé avec ceux de la nouvelle opinion les noms de Tetlon , Ponisson , Rabaudi , Baillet, Trainier, Ferrier Medecin, Toton, pruille, Garaud, col, Raynal & Peliffier, jaçoit que feuffent catholiques, & n'eustent jamais errè en la Foy, non plus que luy, excepté Possible, ledit Ferrier, pensant par ce moyen compozer uneSainte paix pour le bien commun de la ville. Mais pourquoy ne les avoit y plustost mis au rang des Catholiques ? Os bien se voyans eux melmes avant la guerre elerits entre les Heteriques, an dire de Capone, ne biffarent leurs noms de ce catalogue, & ne les mirent a leur lifte : Devoint ils effre personnes neutres & leuls elpe Stateurs inutiles y ayant tant deper. sonnes occupées : on se chausser les coturnes de Teramenes (melmes Terlon & Panisson, qui avoint esté Caritouls, course la loy de Solon? Confiscant les biens de ceux, qui ne se

rengeroint d'une part, ny d'autre, lots que la ville setoit en Schisme. Des quels toutes ois les quatre premiers avoint ja tayé leurs noms, quand les-dits acticles leur seurent exibés, soit devant ou apres les constits, les autres requerant avec ledit Capone semblables rejections des leurs, puis la victoire des Catholiques & leur desastrée capture.

MERCVRIALES.

CHAPITRE XLVIII.

L'embloit avoir esté assez procedé contre les R belles, & seditieux, prosecusarent la Ville de Tolose de trop gant le severité, l'appeilant Boucherie. Bien qu'il y cut encore un bon nombre de sactionnaires suspects a Hercsie, & autres leurs tenans la main: mesmes des Magistrats. Desquels comme membres pourris ne saisans que gaster & corrompre le reste du

du corps : La Cour sans s'accester aux vaines detractions de ses pitoyables hipactites: mormurans pour la confervation des Heretiques preservez, & togitifs. Vlant elgalemedt de log auaborité Souveraine se repurgea elle melme, & en suspendit vingt-trois. de l'entrée du Palais, intelligens à ladite conjuration. Les uns pour avoir fait servis leur maison de forterelle a l'ennemy, desquelles les nôtres avoiut efté combatus: les aurres prefté ayde. & saveur de fait ou de parole : ou de long-temps efté foupçounés d'herefie. Ayant permis contre l'intention d'iceile que leurs femmes allaffent au Ministre, & fifent tous autres exetcices damnables , & apollatiques : & se formalisant contre les maris, qui prohiboint leurs femmes ne faite le semblable, ayans temerairement soufleneu que ne dovoint effre chastides, ne contrains par feur mary de faire leur volouté ; comme si le mary n'etoit chef de la femme: & quelle eftant mariée Catholique eut licence se rendre Heretique, outre fon vouloir, &

Q

consentement. Sous qu'elle imprudence, & tirannie, pourtions dire avec Caton d'utique, parlant des Romaines : que les hommes domineroient sur les femmes: Nous sur les homes: Les femes sur nous. La Cour Presidiale & l'Université faisant pareille mercuriale: l'Hostel de ville demeurant en son entier, nouvellement pourycue d'Officiers fidelles ,& Catholique par les Capitouls subrogés au lieu des Rebelles ayans encore a regir sept mois de l'an 1562. Auguel an mouteut au lict d'honeur, Anthoine de Bourbon Regent de France Roy de Navarre, failant la guerre aux Hereifques, & ennemis de la maison, & Coronne de France : avec lesquels le Prince de Conde (on frere prenant les armes alla de Paris en Normandie pour le joindre à l'Anglois, & y donna une forte & sangiante bataille contre le Magnanime Duc de Guise, & duc de Monmotanci Conestable. Ou s'estant faist dela personne du Conestable, sur luy mesme prius par le Duc de Guise, auquel dementa le camp à la confusion

des Huguenots. Et deceda ledit de Malencal en bonne teputation, ayant Presidé au Parlement de Tolose lespace de vingt quatre ans. Durant de Certa jadis President soubs luy, fetme & constant en la foy, pour laquel. le avoit souvente fois employé au Senat , la langue bien difante , & teneu contre le parti favorable aux mescreans, ayant fini les jours & rendu l'ame a Dien fix ans auparavant. Et la charge de Capitouls expitant par eux dignement, & laborieusement exercce avec beaucoup de traverses, & incommodités: feurent élus a leur poursuite & nomination par le conseil de ville & le Parlement, obmis le Senechal & Viguier, ez mains duquel souloint prestea le serement, Ican Maurei , I. Genelard de robbe longue: Jaques Fabri Despuntous, Estienne Mazade, P. Delpech fieur de Maurices, ayans eltes autre fois Capitouls: G. Gros de Ville nouvelle, Iean Gamoy de Ste. Foy, & Iean Darboet, fidelles, & diligens: Apres la creation desquels ledit Aliez homme ptu-Oii

dant & affectionné au public , ayant ja quatre ou cing fois exercé la chergo Consulaire alla de vie a trepas. Et la Contaussi repurgée de son authorité Souveraine rejecta sur le champ un Edic defrobe en faveur des rebelles, ouy en son allegant docte plaide Bertrand. Dayga Advocat general. Defquels la rage ne feut pourrant appaisce, ayans obteneu justion de la Majesté le recevoir, & toujours depuis batu fur n émeEnclume & crayoneles melmes figures, que nous sont representées par le tableau de cette histoise. Laquelle ne sera pourtuivie plus avant, pour ne soustraire si beau sub-jet a quelque docte Eletivain, ni pasfer les born es de Lamheur, que luy melmes a retraintes, cette particuliere delivrance, dont encor tous les ans est faite commemoration pour dispofer les ames Chrestienu es a remercier Dieu de sigrand Benefice, & le prier nous continuer son ayde, & assistance , afin que de presant , & à l'advenir foyons tedimes des aguets de les Dragons infects, de ces malheureux Demont, de les ennemis iniques & pervers, qui de plus en plus tachent nous empefter de leur pefte, nous melheuret de leur malheur: & nous faire partierper a leur deteftable injuftice & iniquité. Mais c'est encor a vous) Mellieurs les Magistrats (qui tenes en main la balance & le glaive de la justice, desquels avec un des Cezars on pourroit dire. ô Gens destinez a servitude, dont le pourpre, & les superbes enseignes montrent l'authorité que vous a esté bailée, pout faire obferver les bonnes loix, & procurer le bien public. Avisez de joindre l'authorité à l'int guté, & la connoissance des lettres au Saint zele de la Religion fans laquelle vos Effats ne peuvent eftre faintement exercez, ny vostte Majesté dignement recogneue. Avizez employer toujours tant de lavoit, de pieté, de raison, de prudence, & droicture, que tonjours vous paiffiez renir droite la balance, avoir les yeux clos aux faveurs, & les mains defloutnées des presens, saus exception de personne & sans espargner ces organil-

Qiij

leux, & mauvais monstres, qui ofent violer les droits Divins, les droits des gens, des Citez, & de nature.

> Quandles mauvais on ne châtio, Des bons on prodigue la vie.

Il sera donques mieux poutvoir au futeur a l'exemple du passé : Il sera trop mieux que pour detourner le mal, & procurer le bien chacun s'em-

playe a fon possible.

Vous comme les autres, Messeurs de la Noblesse desquels les bras ancien a dompté non seulement les insides des dans les trois gaules, mais aussi mestrisé les nations estranges. Ne permetez ores qu'a vostre front la soy soit iey proditoirement combatue, & debelée, sy que le nom illustre de vos encestres prenne sin en vous a une se belle moisson de g'oire, que vons devés ceindre l'espée & endosser le arnoismon pour destuire l'Eglise, ainçois pour la desseadre unon pour esclaves au vice un Rayaume jadis st franca au vice un Rayaume jadis st franca ainçois pour l'asstanthit, & remedien

de nouveau du Schilme, de l'injustice, rançonner, & tiranniser les villes, & Cités: Ainçois pour dessendre leurs privileges, & immunites: les conserver ou renature au giron de l'Eglise, & à la legitime. Domination du Saine Siege Apostolique.

Auquelles fius est bien raison aussi que les Ecclesiastiques du Royaume s'esveillent & s'esvertuent.
Ores mesmes que les loups plus
cruels, & avides sont dans la Bergerie,
& devorent tout. Qu'ils ne sont pas
Bergers s'ils n'employent l'ecil, la
voix : & le baston pastoral, pour guider instruire, & dessendre le troupeau.

Souvenez - vous doncques Prelats Illustres, & honorables: Et vous toutes personnes sacrèes. Que puisque Iesus-Christ vous a semonds a le suivre, & appellez a ses Saints M steres: ne devés vous sourvoyer, ne d'ssaire aux choses profanes. Puis que de vous mesmes aver assecté les peines, & traveaux, ne devez les resulter quand le se nps le vous presente : Principalement vous estant ingerés a une chat-

ge, que d'autres peut estre auroient mirda exercé. Souvenez - vous auffi que puifque par un fi hant & S. Cara-Gere vous avez voulen exceller fur l'ordinaire des humains, il faut que vous les surpassés en excellance de vie & de meurs, faut que vous excelliés sur tous en piere & chattie, en conftance & Doctrine : en aufterite; en reformation . & en toutes autres œuvres Saintes & locables : panfans que vous effesiey le sel de sapience pour saler les fr fies humains; afin que pourris ne tombent en la cloaque de corruption: & que vous estés la clarté, pont efclairer, & guider les brebis au grand & Souverain Pasteur Iesus-Chris à la Bergerie de Paradis, & esloignet vos ames proches des tenebres Eternelles. Vous louvenant aussi que ny les suplices, ni les cruelles morts ne vous doivent effcayer, vous gelerle foin , oo caufer a foite , puifque c'est le devoit des bons Passeurs donner librement it urs ries pour celle desouailles. Ou fi la foy , l'espoir, & l'adante chante, pour l'orteut des

toutmens vouloint satiedir en vous; Aproches vous lors du feu Divin, & jettes les yeux fur vôtre chef & Capitaine, qui pour vous pend, & flambe fut la Croix, & fur les bons amis, & ferviteuts von devantiers, qui courans d'eux mesmes aux supplices trouvent la joye & les ris dans les tourtures, les fers, les playes & les feux.

C'eft particulierement en cette ville, que de tous coltez paroissent de beaux patrons, de claires lampes, & feutes gardes; qui d'one main deffendent la patrie, l'autre montrent le chemin aux tettellres voyageurs, d'un collé paroit celuy, qui premier du bouclier de la foy , pare, & fait rebondie les durs caillous : A I ceil chasitable duquel les Cieux le montret ouverts. D'autre costé l'enseigne du facré nom du falut, avec le Docteur Evangelique, Trochoment de lesus-Chrift. De l'autre ceux qui dans la plus grand panyreté trouvant la grand richeste. De l'autre l'Estoi le claite, & Sainte qui esclaire la nuit & jour plus que mille Soleils. De l'autre la troupe des Chevaliers invincibles, des courageux athletes logez àla forteresse inexpunable, qui tient toujours contre les Demons, & tribulat ons. Ce petit Paradis Teressre, c'est azille des ames devotes, qué les Archers de la garde du Sauveur gardent si bien avec les sameux Bergeis Tolosains.

Cit qui est si heureux, & habille

Cit qui est si heureux, & habille Medecin, que sans drogues guerit ses Brebis des sieuvres du corps, & de l'espric: Et S. Sernia le Saint & sidelle Patron de la Ciradelle. Auquels apres Dreu semble que l'honeur appartienne de certe merveilleuse dessivrance: Quand visiblement aux Ang spurs & nets, & invisiblement aux Ang spurs & nets, & invisiblement aux corps tetestres vicieux sans glaive, & avec glaive occ. sionarent cette bellé victoire l'an sousante d'ux, dix eptième May. De laquelle Dieu soit benit, & loué Eternellement par les vrais Catholiques, maugré les ennemis de la Sainte Eglise Eternelle & perdurable.



